



## **PROCES - VERBAL**

**de la séance du Conseil Communal de Renens  
du jeudi 12 décembre 2013, à 19h00  
à la Salle de Spectacles**

**4<sup>ème</sup> séance – 2013 / 2014**



## Séance du jeudi 12 décembre 2013

### Présidence de M. Gérard Duperrex, Président

*Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour cette quatrième séance du Conseil communal de Renens pour la troisième année de notre législature.*

*J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à toute l'équipe de Sonomix, à M. Cardinaux de la société Maximum S.A. en charge du son, ainsi qu'aux représentants de la presse et à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, nous font l'honneur de suivre nos débats. Je salue également les étudiants de l'ECAL qui ont demandé de pouvoir prendre des prises de vue pour un projet documentaire sur la Ville de Renens.*

*Le quorum étant atteint, je déclare cette séance ouverte.*

Conformément à l'article 65 du Règlement de notre Conseil, 58 conseillers communaux ont signé la liste de présence.

Sont excusé(e)s: Mmes Ellen-Mary Dreier, Elodie Golaz Grilli, Nathalie Kocher-Jaccard, Brigitte Rohr et Suzanne Sisto-Zoller ainsi que MM. Byron Allauca, Roberto Arnedo, Nicolas Freymond, Florian Gruber, Mohamed Jribi, Carlos Machado, Alberto Mocchi, Pietro Roberto Russo et Michele Scala

Sont absent(e)s: Mme Solmaz-Rosa Korkmaz ainsi que MM. Ricardo Gaspar, Frédéric George, Christophe Kocher, Antonio Lepore, Fatmir Sadiku, Abdullah Tabib et Jérôme Tendon

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Une interpellation de Mme Véronique Bovey-Diagne
- Une intervention de M. Didier Divorne
- Une question de M. Ali Korkmaz
- Une question de Mme Verena Berseth

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points N° 14 et 15 de l'ordre de jour. M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

- **Mme Patricia Zurcher, PS**

*Monsieur le Président,  
Chers collègues,*

*Je vous annonce encore un postulat de M. Gian-Luca Ferrini et une résolution de ma part.*

M. le Président annonce qu'il a pris note de cette intervention. La discussion n'étant plus demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation du Conseil communal.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, moins une opposition.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 novembre 2013
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Budgets 2014**
  - a) de la Commune de Renens
  - b) de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge
  - c) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy
12. **Rapport de commission – Préavis N° 45-2013** – Adoption du plan de quartier P41 "Les Entrepôts" – Adoption de la décision finale du rapport d'impact sur l'environnement du P41 – Adoption du règlement sur les équipements communautaires du P41  
*M. Pascal Golay, Président-rapporteur*
13. Dépôt de préavis – Discussion préalable
  - Préavis N° 46-2013 – Renouvellement, achat d'équipements et divers aménagements à la clinique dentaire scolaire de Renens  
*Présidence: Parti socialiste*
14. Motions, postulats, interpellations
15. Questions, propositions individuelles et divers
16. Vœux

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 novembre 2013**

M. le Président annonce une modification à apporter à la page N° 58 du procès-verbal. En effet, au début de la question de M. Richard Neal, il y a lieu de remplacer "... dans ses locaux même..." par "... dans les locaux de la salle de spectacles...".

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 14 novembre 2013.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal modifié est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal modifié est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

### 3. Démission

M. le Président annonce qu'il n'a reçu aucune démission.

### 4. Communications de la Présidence

#### ❖ Rediffusion de la séance du Conseil du 12 décembre 2013

*J'aimerais tout d'abord vous informer que la séance du Conseil communal du 12 décembre 2013 sera rediffusée aux dates suivantes:*

- *Vendredi 13 décembre 2013 à 22h30*
- *Samedi 14 décembre 2013 à 16h30*
- *Dimanche 15 décembre 2013 à 18h30*
- *Vendredi 20 décembre 2013 à 20h00*
- *Samedi 21 décembre 2013 à 14h00*
- *Dimanche 22 décembre 2013 à 14h00*

#### ❖ Résultats de la votation fédérale du 24 novembre 2013

##### 1. Initiative populaire du 21 mars 2011 «1:12 – Pour des salaires équitables»

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'960	3'658	3'656	56	13	3'587	1'753	1'834	45.93%

##### 2. Initiative populaire du 12 juillet 2011 «Initiative pour les familles : déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants»

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'960	3'658	3'656	55	14	3'587	1'156	2'431	45.93%

##### 3. Modification du 22 mars 2013 de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (Loi sur la vignette autoroutière, LVA)

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'960	3'658	3'656	60	18	3'578	1'230	2'348	45.93%

## ❖ **Courriers**

*Suite à la proposition de résolution de M. le Conseiller Aso Piroti déposée lors de notre dernier Conseil du 14 novembre 2013, je vous donne connaissance de la lettre adresse adressée au Département Fédéral des Affaires Etrangères à Berne.*

*"Monsieur le Conseiller fédéral,*

*Par la présente, nous tenons à vous informer que le Conseil communal de la Ville de Renens, dans sa séance du 14 novembre 2013, a voté la résolution suivante:*

*Le Conseil communal de la Ville de Renens demande aux autorités fédérales:*

- *D' intervenir auprès des autorités iraniennes afin d'arrêter sans délai les exécutions des prisonniers politiques.*
- *De soutenir les réformes démocratiques en Iran pour garantir les droits des minorités Baloutches, Azéris, Turkmènes, Arabes et Kurdes.*
- *D'encourager le gouvernement iranien pour trouver une solution pacifique à la question du peuple kurde en Iran.*

*Avec nos remerciements, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre considération distinguée."*

## ❖ **Préavis N° 44-2013 - Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi, intitulé "Pour des potagers urbains dans les quartiers de Renens."**

*Je vous rappelle l'art. 37 de notre Règlement du Conseil: "Lorsqu'une Commission ne peut faire rapport pour la séance du Bureau, elle prévient le président du Conseil. Le Président en informe l'assemblée".*

*Je vous informe donc que la présidente de la Commission a informé le Bureau que le rapport de la Commission n'était pas prêt. Ce point sera porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 30 janvier 2014.*

## ❖ **Motion, postulat, interpellation**

*Les conseillers qui annoncent une interpellation doivent également en communiquer le sujet afin que le Président puisse en informer le Conseil en début de séance.*

## ❖ **Quorum**

*Je vous rappelle l'art. 33 de notre Règlement du Conseil: "Les Commissions ne peuvent valablement délibérer que si la majorité de leurs membres sont présents".*

*Je prie les présidents des commissions de bien vouloir respecter cet article.*

## ❖ **Activités de M. le Président**

*J'ai participé aux activités suivantes:*

- *15 novembre 2013: Visite de Mme la Préfète.*
- *20 novembre 2013: Agrandissement du site scolaire et sportif du Censuy. Cérémonie de pose de la 1<sup>ère</sup> pierre.*
- *21 novembre 2013: Rencontre de la plateforme Jeunesse de l'Ouest lausannois à Crissier.*

- 21 novembre 2013: Cité de l'Energie – séance d'information et de la promotion à Renens.
- 25 novembre 2013: Rencontre annuelle – Municipalité / Entreprises de Renens.
- 26 novembre 2013: Rencontre avec Mme la Préfète et les présidents des Conseils communaux de l'Ouest lausannois pour la présentation du SDOL et ses activités. Dans les communiqués de la Municipalité N° 4-2013, vous trouverez des commentaires sur le SDOL et ses activités.
- 27 novembre 2013: Cérémonie d'assermentation de 225 nouveaux citoyens suisses à la Grande Salle de Renens par le Conseil d'Etat, suivie dans l'après-midi par une visite de la bibliothèque Globlivres, première bibliothèque interculturelle de Suisse qui fête ses 25 ans cette année. Vous pouvez voir également les commentaires de cette journée dans les communiqués de la Municipalité.
- 28 novembre 2013. Coupe du sapin de Noël à Bottens accompagné de Mme la Préfète. "Mon beau sapin" comme dit la chanson. J'en suis fier et je félicite le concierge et son collaborateur pour la décoration.
- 29 novembre 2013: Soirée Fondue Quizz avec les nouveaux citoyens suisses de Renens et les jeunes ayant atteint leur majorité.
- 08 décembre 2013: Noël de l'AVIVO – Association de défense et de détente des retraités – Section de Renens et environ.
- 11 décembre 2013: Noël du club des aînés "Rayon de Soleil" de Renens et environs.

*Je suppose que vous pensez que je suis comme les bricelets de toutes les fêtes. Alors je me permets de vous lire une lettre reçue:*

*"Monsieur le Président,*

*Lors de la visite du Conseil d'Etat dans votre cité, vous nous avez remis de délicieux bricelets au chocolat. Un vrai régal!*

*Très sensible à votre geste, je tiens à vous en remercier sincèrement.*

*Je profite de cette occasion pour vous souhaiter de belles fêtes de Noël et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*

*Jacqueline De Quattro  
Conseillère d'Etat"*

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

## **5. Communications de la Municipalité**

M. le Président cède la parole à Mme Marianne Huguenin, Syndique

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*La Municipalité est heureuse d'annoncer que le Canton de Vaud, par son Service de la promotion économique, a pris cette semaine la décision de donner suite à la demande de la Fondation des Ateliers de la Ville de Renens et d'augmenter son soutien financier. Le Conseil d'administration de CACIB SA a également décidé d'appuyer fortement le financement de la structure pour une durée de 4 ans.*

*Ces nouveaux moyens financiers permettront d'engager dès que possible un facilitateur à 100%. L'objectif de ce poste, qui est intégralement financé par les aides financières obtenues, sera de coordonner la collaboration entre la Fondation des Ateliers de la Ville de Renens, le Design Studio Renens de Christophe Marchand et le CACIB SA. La visibilité et la proactivité découlant des actions qui seront mises en place est un pas décisif dans le renforcement de notre promotion économique et dans la visibilité économique de notre Ville et région dans le Canton.*

*Je remercie ici encore les partenaires qui ont toujours été aux côtés de la Municipalité dans le projet des Ateliers de la Ville, à savoir le SPECo (Service de la promotion économique et du commerce), Lausanne Région et maintenant CACIB SA.*

*Toujours aux Ateliers de la Ville, la Municipalité a pu remettre à l'ECAL le 25 novembre dernier le Prix de la Ville de Renens d'une valeur de CHF 10'000.- au Collectif Crembuley & Pixyform. Le jury, composé de membres de cette assemblée, a été en effet séduit par le travail de ce collectif actif dans la photographie et les images de synthèse. 150 entreprises ont participé à cette soirée et une conférence de l'inventeur de la capsule Nespresso, M. Eric Favre, a captivé tous les participants ainsi que la présentation de Siemens, qui fête cette année ses 100 ans en Suisse, par M. Frédéric Riva, Directeur pour la Suisse romande.*

La Municipalité n'ayant plus de communication, M. Le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

Intervention relative au communiqué de la Municipalité N° 4/2013-2014

*Monsieur le Président,  
Chers et chères collègues,  
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

*Une question relative à la page 3 des communications de la Municipalité. On voit que l'on reparle des marquages au sol par rapport aux zones 30km/h; aux entrées des zones 30km/h ainsi que les rappels de vitesse à l'intérieur de ces zones. L'occasion m'est donnée ici de poser la question: A quoi est-ce que l'on est avec les derniers tronçons, les dernières rues qui posaient problème, qui n'avaient pas le 85% en-dessous de 35km/h.? Je vois que nous sommes bientôt à bout touchant mais s'il est possible d'avoir un complément d'information par rapport à cette thématique. Merci.*

## Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Mesdames, Messieurs,

*Je vous réponds volontiers directement. Je rappelle que ce dossier des zones 30km/h est porté par deux services: "Sécurité publique" et "Urbanisme-Travaux", les marquages sont effectués par le service "Sécurité publique" mais la politique même est traitée dans mon service, raison pour laquelle je vous réponds. M. Olivier Golaz complétera le cas échéant.*

*Vous avez peut-être vu que le tronçon de la rue du 24-Janvier, devant l'ECAL, a accueilli ces travaux, c'est-à-dire la mise en définitif de l'entrée de la zone 30km/h. Cette rue est donc définitivement à 30km/h et validée en tant que telle. Restait encore la rue des Baumettes dont le sujet est soumis à pétition et pour laquelle nous sommes en train de traiter avec les habitants. Il avait été convenu, vu l'écart de vitesse sur ce tronçon par rapport à ce qui est admissible en zone 30km/h, que nous étudions une remise à 50km/h. Ceci avait provoqué des courriers et une pétition. Sur la base de ces demandes, nous avons réévalué la question et nous procéderons à des essais l'année prochaine; ce tronçon-là n'est donc pas encore terminé.*

*Reste que le dossier des zones 30km/h, nous le savons, est un dossier que nous ne pouvons pas fermer définitivement, il y a toujours des besoins d'explication, des corrections et nous sommes là pour cela.*

- **M. Eugène Roscigno, PS**

Intervention relative à l'aide sociale et à la planification de la petite enfance

*En date du 10 octobre 2013, j'avais posé la question à "Sécurité sociale" concernant l'aide sociale. M. Jean-Pierre Rouyet m'avait dit la dernière fois qu'il ne pouvait pas me répondre et qu'il me répondrait cette fois-ci. Je n'ai toujours pas de réponse à cette question. Par conséquent, vous avez jusqu'à fin janvier, donc deux mois de plus pour pouvoir nous donner une réponse par écrit.*

*D'autre part, j'étais intervenu lors de notre dernière séance par rapport à la planification de la petite enfance. Un petit complément d'information; aujourd'hui, dans la presse, a paru un article qui pourrait peut-être nous rendre service aussi, il concerne la Commune de Pully qui a eu une très bonne initiative. Peut-être faudrait-il en tirer un exemple pour notre réponse future chez nous. Merci.*

## Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

*Je prie M. Eugène Roscigno de m'excuser de l'absence de cette réponse encore aujourd'hui. C'est vrai qu'elle n'est pas toute simple à faire, les services sociaux sont répartis, il y en a effectivement au Centre social régional, à l'ARASOL, dans la Commune et je voulais faire une réponse complète sur ce qui est fait au niveau des renseignements aux usagers et des informations. Cette réponse viendra sans faute pour le Conseil du 30 janvier 2014.*

*Si vous avez la coupure de journal concernant cette initiative à Pully, j'en prends volontiers connaissance.*

- **Mme Myriam Coleman, Les Verts**  
Intervention relative au Prix des Ateliers de Renens

*Madame la Syndique,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Chères et chers collègues,*

*Je suis heureuse d'entendre que le Canton va augmenter son financement pour les Ateliers de la Ville. Cela ne peut être que bénéfiques pour eux, ainsi que pour la Commune.*

*Ici, je vais particulièrement parler du Prix des Ateliers de la Ville de Renens.*

*Il y deux ans, une soirée entière était consacrée à la remise de ce Prix. Cette année, la remise du prix s'est faite, comme Madame la Syndique vient de le dire, lors d'une soirée intitulée « Rencontre Municipalité-Entreprise ».*

*Ce fut une très belle soirée, rien à y redire, là n'est pas le sujet de mon intervention.*

*Ce que je trouve dommage, c'est que la remise du Prix des Ateliers fut totalement confondue avec cette soirée.*

*S'il l'on regarde d'un point de vue extérieur, il n'y a pas grande information à ce sujet. Par exemple, si l'on tape « Prix des Ateliers de la Ville de Renens » sur internet, il n'y a quasiment rien (sauf un communiqué de presse de la Commune datant de l'année passée quand les Ateliers fêtaient leurs 5 ans).*

*Je trouve donc bien dommage qu'un tel investissement de la part de Renens pour les jeunes créateurs (comme l'a dit Madame la Syndique, les gagnants ont un an de loyer gratuit) ne soit pas mieux mis en valeur. La Commune a en main un joli outil de promotion, mais qui pourrait être mieux utilisé.*

*Donc vous l'avez peut-être compris, la raison pour laquelle j'interviens à ce point de l'ordre du jour, c'est que 5 minutes auparavant, le Conseil Communal n'était officiellement pas encore au courant du nom des gagnant du Prix pour l'année 2013. Ce que je trouvais encore plus dommage.*

*Merci de votre attention.*

### **Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Merci Mme Coleman de nous aider à faire connaître la distribution de ce Prix. Nous avons durant quatre ans distribué ce Prix à l'interne, aux Ateliers de Renens, en organisant une soirée exclusivement dédiée à cette remise, devant une vingtaine de personne, peut-être une trentaine, dont certains d'entre vous faisant partie de la commission d'attribution du prix. C'est vrai qu'il y avait donc peu d'écho et nous avons eu bien de la peine à avoir un écho médiatique plus important.*

*Depuis l'année dernière, le Prix des Ateliers est décerné lors d'un événement plus important, ayant lieu dans l'auditoire de l'ECAL, devant environ 150 participants représentant les entreprises de la Ville. C'est vrai que, comme vous, nous avons regretté le peu de suivi des médias qui étaient invités et nous aurions pu espérer un suivi médiatique plus important. L'année dernière, nous avons fait un communiqué de presse, qui est resté lettre morte; cette année, nous ne l'avons pas fait, ce qui est une erreur d'ailleurs, nous nous sommes dit que nous le referions à l'avenir, car nous pouvons ainsi au moins informer les conseillers*

*communaux. Comme au niveau des communiqués de la Municipalité, nous n'avons pas mis non plus cette information, c'est pour cela que je l'ai faite ce soir. Ceci dit, nous avons parfois de la peine, quoi que nous fassions, à avoir beaucoup d'écho pour certaines activités. Mais nous pensons que de remettre ce Prix en présence des entreprises de Renens et de la région donne beaucoup plus de force, beaucoup plus d'écho à ce Prix. Un large public était présent, reste les médias et le site Internet.*

*Votre intervention contribue à ce que nous parlions de ce Prix des Ateliers de la ville de Renens, à ce que l'on mette en évidence le travail excellent qui s'y fait. . J'aimerais le rappeler aussi aux membres du Conseil communal. Je ne crois que pas que tous les cinq membres de la Commission étaient présents alors que c'est un prix d'une certaine importance, CHF 10'000.-, et qui est de la compétence du Conseil. Cette rencontre annuelle vous permet de prendre connaissance des entreprises qui travaillent aux Ateliers, de ce qu'elles y font, et nous veillerons l'année prochaine à ce que la communication soit améliorée.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

## **6. Communications éventuelles de la Commission des finances**

M. le Président invite Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission des finances, à faire part des communications de la COFIN.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission des finances**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*La Commission des finances s'est réunie le mardi 10 décembre 2013 afin d'examiner les incidences financières du préavis N° 46-2013 – Renouvellement, achat d'équipements et divers aménagements à la clinique dentaire scolaire de Renens.*

- *Considérant que ce projet était bel et bien budgété au budget 2014 et que le préavis qui nous est présenté concluait à l'engagement d'une somme inférieure au montant budgétisé, la Commission des finances, à une large majorité, moins 1 abstention, préavise favorablement les incidences financières de ce préavis.*

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Véronique Bovey-Diagne et clôt la discussion sur les communications de la Commissions des finances.

## **7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

M. le Président s'enquiert de savoir si la CUAT a des communications à transmettre.

Ceci n'étant pas le cas M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

**8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)**

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

**9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal**

M. le Président demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

Ceci n'étant pas le cas, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

**10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales**

Aucun changement n'étant demandé, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

**11. Budgets 2014**

**a) de la Commune de Renens**

**b) de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge**

**c) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy**

M. le Président communique la procédure qui a été arrêtée pour le traitement de ce point de l'ordre du jour:

- Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission des finances fera part d'un résumé du rapport de la Commission,
- M. le Président ouvrira le débat de fond sur les budgets 2014, à savoir:
  - o de la Commune de Renens
  - o de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge
  - o de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy,
- La parole sera ensuite donnée à la Municipalité pour clore le débat de fond,
- Le budget communal sera parcouru chapitre par chapitre,
- Une discussion sera ouverte sur le budget de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge,
- Une discussion sera ouverte sur le budget de la STEP,
- Finalement une discussion générale sera ouverte une dernière fois sur les trois budgets.

M. le Président prie Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission des finances**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*En préambule, j'aimerais vous rendre attentif aux risques inhérents à la fonction de membre de la Commission des finances. En effet, étant réunis en salle de Municipalité afin de voter à propos du budget qui vous sera présenté ce soir, la Commission s'est retrouvée enfermée à l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville et ceci sans même avoir accès au carnotzet communal!*

*Conscient du danger, notre Municipal des finances, M. Jean-François Clément, ici présent, n'écoutant que son cœur et avec sa bravoure légendaire accepta, sur le champ, de venir en pleine nuit nous délivrer. Qu'il soit ici remercié, il va sans dire que si nous avions dû y passer la nuit, nous aurions certainement débordé d'imagination et présenté un nombre non négligeable d'amendements.*

*Cela étant, passons aux choses sérieuses.*

#### INTEGRALITE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Entre le 28 octobre et le 7 novembre 2013, la Commission des Finances s'est réunie à 5 reprises, dont 1 séance double, compte tenu du temps restreint mis à notre disposition pour examiner les budgets pour l'année 2014.*

*La Commission des finances remercie toute la Municipalité, les chefs de services ainsi que le commandant du SDIS et le représentant de la PolOuest, qui lors de nos diverses séances de travail ont répondu à toutes nos questions, en particulier M. Jean-François Clément, Municipal des finances, M. Michaël Perrin, Chef de service et Mme Laurence Favre adjointe du Chef de service, pour leur présence à toutes nos séances et surtout pour leur efficacité et leur compétence.*

*Elle salue et remercie tout particulièrement M. Jean-Daniel Leyvraz, secrétaire municipal, pour les nombreuses années de collaboration avec la Commission. M. Leyvraz a participé à la présentation du budget du dicastère de la sécurité sociale, bouclant ainsi la boucle commencée il y a 30 ans lorsqu'il débuta sa carrière communale en tant que chef du Service de la sécurité sociale.*

*La commission a pu travailler dans de bonnes conditions et obtenir tous les documents dont elle a pu avoir besoin pour effectuer un travail de qualité. Un grand merci aussi aux membres de la commission pour leur présence, malgré un agenda très condensé.*

#### **Introduction**

*Ce budget a été élaboré dans le souci permanent de réduire les charges et de maintenir une marge d'autofinancement positive, ce qui représente un travail important. Notre ville et sa région sont en pleine expansion et il est important de ne pas reporter les investissements*

prévus en 2014. Ce budget reflète la volonté de maintenir voire d'améliorer la qualité des prestations à la population de Renens, qui s'accroît chaque année, tout en tenant compte de la situation financière délicate de la commune, ce qui implique de ne rajouter aux dépenses annuelles que ce qui est jugé supportable.

L'ensemble des investissements, des postes de travail et des charges a fait l'objet d'un examen minutieux. Les frais de fonctionnement augmenteront de par la création de postes de travail représentant au total 6.15 EPT. Les nouveautés de ce budget sont :

- L'intégration de la taxe sur les déchets et de la subvention communale destinée à compenser partiellement cette nouvelle taxe. A noter que le résultat de l'opération dépendra en grande partie du comportement des citoyens.
- Les effets de la réforme de la caisse intercommunale de pension (CIP), qui implique une cotisation supplémentaire de 3% (de 2014 à 2030) à la charge de la commune, représentant CHF 400'000.- par année environ, ce qui représente presque un point d'impôt communal.
- Pour les éléments influençant positivement le budget 2014, les négociations Canton – Communes sur la Facture sociale, les Soins à domicile et le relèvement du Plafond de péréquation (qui viennent d'être adoptées par le Grand Conseil) permettent d'alléger le budget communal d'environ CHF 1'200'000.-

L'excédent de charges s'élève à CHF 2'834'100.-. (Budget 2013 CHF 3'912'700. -) et la marge d'autofinancement est de CHF 1'297'000.-. Celle-ci est en amélioration, mais elle reste faible et ne permettra de financer qu'une petite partie du coût des investissements pour l'année (CHF 22'469'000.- prévus). Quant à nos emprunts à long terme, ils vont augmenter pour se situer à environ CHF 98 millions à fin 2014. A relever que les taux d'intérêts très favorables compensent en partie l'augmentation des emprunts.

### **Examen des Comptes**

<b>BUDGET DE LA VILLE DE RENENS POUR L'EXERCICE 2014</b>
--

#### **1. ADMINISTRATION GENERALE-PERSONNEL**

##### **Préambule**

Le dicastère était représenté par Mme Marianne Huguenin, Syndique, M. Olivier Servageon, adjoint au Secrétaire municipal et M. Stéphane Robert, chef du service du personnel.

Les principales évolutions du dicastère sont :

**1070                      Promotion économique**

**1050                      Ateliers de la Ville de Renens - ECAL**

Réorganisation de la promotion économique (le poste de délégué économique n'est pas repourvu dans l'immédiat), négociations en cours avec le Canton pour bénéficier d'une aide InnoVaud pour Les Ateliers de la Ville, recherche de liens avec le Design Studio Renens, le CACIB, recherche de locaux pouvant accueillir des entreprises innovantes dans le domaine du design

**1075 Soutien à la population**

1075.3666 Introduction de la subvention compensant la taxe au sac

**1080 Transports publics**

1080.4529 Influence des négociations avec le Canton sur le plafonnement de la péréquation

**Examen de détail****10 Administration générale****1001 Municipalité****1001.4361.02 Jetons de présences versés par des tiers**

Les jetons de présence touchés par les membres de la Municipalité dans le cadre de leur participation à des conseils d'administration sont versés dans un « pot commun », ceci depuis la revalorisation des traitements et des temps de travail des municipaux. Le budget 2013 avait été sous-estimé.

**1010 Administration générale****1010.3170 Frais de réceptions et de manifestations**

En 2014, la Municipalité reçoit les enseignants tous les 2 ans et les communes du district réitéreront la manifestation Cap sur l'Ouest. Cette somme comprend uniquement la participation renanaise. C'est M. Chevallier qui participe à ce projet pour la commune. Le Service des finances a communiqué la répartition des coûts entre les communes et le district pour l'édition 2012.

**1010.3526 Participation à Lausanne Région**

Un détail de la répartition de cette participation est transmis à la COFIN. A relever qu'il y a des retours sur investissement. Par exemple, les Ateliers de la Ville bénéficient d'une subvention de CHF 10'000.- de Lausanne Région ; Lausanne Région a organisé le Dimanche sportif au Collège du Léman qui a eu lieu récemment ; etc.

**1010.3659 Dons aides et subventions casuels**

Inclut des aides modestes et ponctuelles à des associations comme « Encre et Plomb », ou des contributions ponctuelles, qui ne sont pas enregistrées dans d'autres dicastères. Il s'agit d'une somme relativement modeste, utilisée en cas de besoin.

**1012 Archives****1012.3111 Achat de machines de bureau et mobilier**

Installation d'une armoire protégée permettant d'entreposer les documents les plus précieux des archives communales, soumises à rude épreuve dans les locaux actuels.

**1040 Site internet, 1042 Journal Carrefour info Renens, 1044 Brochures d'information, 1046 Campagnes de sensibilisation**

Ces postes restent au niveau du budget 2013, plus élevés que les comptes 2012. La Municipalité souhaite continuer à informer, ce qui porte ses fruits (par exemple, la campagne sur la taxe au sac a permis un fonctionnement adéquat dès le départ).

**1060 Tourisme**1060.3193 Cotisations

*Cette nouvelle adhésion à Lausanne Tourisme permettra par exemple d'intégrer la piscine de Renens dans la promotion effectuée par Lausanne Tourisme.*

**1080 Transports publics**1080.3667.01 Achat abonnements CFF

*La commune gère les abonnements CFF pour la commune de Crissier. Une somme de CHF 12'000.- lui est refacturée dans le compte 1010.4359. Un détail est fourni à la COFIN.*

1080.4529 Péréquation – couche thématique

*Le Canton paie des acomptes à la commune. La facturation intervient 2 ans après, ce qui explique un décalage.*

**13 Service du personnel**

*Remarque générale sur les salaires : pour toute la masse salariale, il est tenu compte au budget d'une indexation de 1 %, qui n'est pas toujours effective ensuite.*

**1300 Service du personnel**1300.3093 Frais sanitaires concernant le personnel

*L'étoile et la remarque y relative doivent être supprimées, car le programme de prévention a été finalement abandonné.*

1300.4901, 1301.4901, 1302.4901 Imputations internes de frais de personnel

*Ces imputations internes concernent des prestations qui font l'objet de subventions (FAJE). Elles simplifient la tâche de la personne appelée à effectuer le décompte des frais effectifs de chaque structure d'accueil pour bénéficier de la subvention.*

1320 Plan de mobilité

*1320.3185 Honoraires et frais d'expertises : il s'agit de faire un bilan de l'efficacité des actions entreprises, trois ans après la mise en œuvre.*

**19 Schéma directeur de l'ouest lausannois**

*Le bilan d'activité du SDOL (le bilan 2012 est disponible sur le site internet) permet de survoler les coûts de fonctionnement et d'études. Il figure ici car Renens est la commune boursière pour le SDOL.*

*La part de Renens est intégrée dans le budget du CTC.*

*A la question de savoir si le SDOL a une durée de vie définie, il est répondu que ce n'est pas le cas. Outre les études qui ne sont pas abouties, le SDOL joue un rôle important de soutien et de coordination dans la mise en œuvre par les communes. Par exemple, Renens n'a pas de spécialiste mobilité douce, mais le délégué du SDOL participe aux questions de mobilité douce qui se posent dans la Commune.*

## **2. FINANCES-CULTES**

### **Préambule**

*Le dicastère était représenté par M. Jean-François Clément, Municipal des finances, M. Michaël Perrin, Chef de service et Mme Laurence Favre Adjointe du Chef de service.*

*La stratégie pour le financement reste la même que ces dernières années : ne pas modifier le taux global d'imposition, mettre les projets en charge progressivement. Même si la marge de manœuvre reste faible, elle est aidée par des taux d'intérêts des emprunts très bas. Les estimations financières comportent une part aléatoire importante. Le service table sur des prévisions qui ne sont pas trop optimistes, car il est préférable de terminer l'année avec un bon résultat permettant de poursuivre dans de bonnes conditions. A relever que les temporalités ne sont pas uniformes. Par exemple, concernant la péréquation, il faut attendre deux ans pour disposer du remboursement.*

*A relever encore que les récentes négociations avec le Canton ont permis de déplaçonner la péréquation, ce qui servira aux communes qui ont une faible capacité financière, comme la nôtre et quelques autres dans le Canton.*

*A la question de savoir si de nouveaux postes ont été demandés cette année dans ce dicastère, le municipal précise qu'en treize ans d'activité, un seul poste nouveau a été introduit en 2012. Cela a permis de repenser l'affectation des tâches et les mécanismes de suppléance. Bien que le service soit sous forte pression, il n'a pas fait de demandes pour 2014. Pour la suite, le service souhaiterait bénéficier d'un peu plus d'EPT, afin de pouvoir mener des actions plus prospectives.*

*Concernant les impôts, qui constituent une grande part du revenu communal, il est rappelé qu'un pic a été atteint en 2009, dû au changement de système cantonal. En 2010, on attendait une baisse consécutive, qui a eu lieu. Toutefois, cette baisse s'est poursuivie en 2011 ce qui n'était pas prévu. En 2012 et 2013, les impôts sont en hausse légère, et cette hausse devrait se poursuivre en 2014. Le budget se base sur cette hypothèse.*

*La question est posée de savoir si le développement de nouveaux quartiers a influencé positivement les rentrées fiscales. Cette hypothèse est confirmée par le Service des finances. M. Perrin travaille à établir une base permettant d'évaluer comment un développement de quartier impacte les finances communales, et au bout de combien de temps on peut bénéficier d'un retour sur investissement. Il ne s'agit pas de noter les quartiers selon leur capacité financière, mais bien de prévoir les effets des développements à venir par une maîtrise de l'information financière.*

### **Examen de détail**

#### **20 Finances**

##### **2000 Compta. Générale – caisse – contentieux**

###### 2000.3011.01 Personnel DO – traitements

*Le sens de la remarque concerne le budget 2013, où le nouveau poste avait été sous-estimé du fait d'une arrivée de la nouvelle collaboratrice courant 2013.*

###### 2000.4359 Ventes et prestations diverses

*M. Perrin relève que si ce poste dépasse CHF 100'000.-, il devra être assujetti à la TVA, ce qui génèrera une augmentation du coût des prestations.*

**2010 Impôts**2010.3301.01 et 02 Défalcatons personnes physiques et personnes morales

Le Canton gère les pertes et refacture la part communale. On compte environ CHF 1 million de pertes annuelles. Le rythme de travail cantonal n'est pas régulier. Par exemple, en 2012 ces deux postes étaient excessivement hauts. Le Canton se base sur une analyse de risques très détaillée. Cette analyse a été transmise à la COFIN pour information.

2010.4001 et 4002 Impôts sur le revenu et sur la fortune

Le budget ne se base pas sur le budget 2013 mais sur les acomptes de début d'année 2013, communiqués par le Canton.

2010.4020 Impôt foncier

La question est posée de savoir si la valeur fiscale des immeubles est actualisée correctement. Il est répondu qu'il s'agit d'une tâche cantonale. Si, en cas de travaux, la réactualisation est rapide, ce n'est pas le cas pour les immeubles qui n'ont pas fait l'objet de travaux depuis longtemps.

**2020 Service de la dette**2020.3223.22 CADOUEST

Le capital de CHF 4 millions au total (préavis 115-2011) est libéré au fur et à mesure, en fonction des besoins. Cadouest générera des bénéfices à long terme.

**2023 Revenus de titres, créances et participations**2023.4250.01 et 02 Dividende sur actions SIE SA et TVT Services SA

Les dividendes sont plafonnés.

**2039 Eléments extraordinaires**2039.4809 Prélèvement dans fonds de réserve et provisions

Pour rappel, il s'agit du fonds constitué à l'occasion des ventes exceptionnelles de la parcelle « En Bellevue » et de la part communale au Collège de La Planta. Ce fonds permet d'équilibrer les comptes de la commune (voir récapitulatif page XVIII du préambule).

**28 Cultes****2803 Paroisses catholiques romaines**2803.3652.01 Paroisse St-François – Renens

Le bâtiment a fait l'objet d'importantes réfections il y a quelques années. Il a été convenu que la commune participe à ce financement exceptionnel, selon une contribution dégressive. Cela explique le montant qui diminue d'année en année.

### **3. CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL (3000)**

#### **Direction Bâtiments et Environnement et Direction Urbanisme et Travaux**

##### **Préambule**

*Les deux dicastères étaient représentés pour la direction Bâtiments et Environnement, par M. Jean-Marc Dupuis, Municipal accompagné de M. Alain Lombardet, Chef du service Bâtiments-Domains et M. Alain Peneveyre, Chef du service Environnement-Maintenance et pour la direction Urbanisme et Travaux par Mme Tinetta Maystre, Municipale, accompagnée de M. Martin Hofstetter, Chef du service Urbanisme et de M. Christophe Sarda, Chef du service Travaux. M. Yann Chappuis, apprenti au Service des finances, assistait à la séance.*

*Pour les nouveautés, M. Dupuis indique que les rubriques concernant les bâtiments (32, 34 et 35) font l'objet d'une récapitulation générale par nature en tête de chapitre, ce qui permet d'avoir une lecture globale.*

*A la question de savoir si les services ont obtenu tous les postes demandés, M. Dupuis précise que les deux directions avaient demandé 6 EPT et qu'elles en ont obtenu 3.5, qui sont le renforcement du secrétariat, de la conciergerie, l'engagement d'un ingénieur et d'un urbaniste et la hausse du taux d'activité de la juriste. Ces postes sont nécessaires à la gestion des grands chantiers qui vont commencer. La Direction Bâtiments et Environnement relève qu'elle avait envisagé l'engagement d'un dessinateur pour les projets communaux, et qu'elle y a renoncé pour 2014.*

##### **Examen de détail**

#### **3003 Administration CTC**

##### 3003.3111 Achats de mobilier et machines de bureau

*Ce poste correspond aux besoins de tous les services administratifs de la commune, sauf les structures d'accueil des enfants et les écoles.*

#### **3006 Conciergeries**

##### 3006.3191 Sacs-poubelles taxés

*La question est posée de savoir s'il n'est pas possible que la commune négocie un forfait, comme certaines entreprises. La réponse est négative.*

*Un commissaire s'étonne que l'administration produise autant de déchets étant donné qu'elle produit surtout du papier. M. Peneveyre précise que même si on a constaté en moyenne une baisse de 30% du volume des déchets, les quantités ne seront ajustées que pour le budget 2015, pour tous les postes relatifs aux déchets non urbains.*

#### **3100 Terrains communaux**

##### 3100.4232

*Il s'agit des revenus annuels relatifs aux droits de superficie.*

##### 3100.4342 Taxe usage du sol

*Pour rappel, il s'agit d'une taxe prélevée sur la facture d'électricité, de CHF 0.7 ct/kwh. Elle compense le passage sur les terrains communaux des réseaux d'électricité (préavis 63-2008).*

**3103 Redevances**3103.4232.45 Places de parc rue de Crissier

Les places ont été résiliées en fonction du planning du début des travaux du tram, initialement prévu en avril 2014, et qui sera reculé. En pratique, en général les baux sont reconduits de mois en mois en attendant le début effectif des travaux.

**32, 33 et 34 Bâtiments du patrimoine financier et administratif**

Pour répondre à la question d'un commissaire, M. Perrin précise que les règles comptables (amortissement, etc) diffèrent entre patrimoine administratif et financier, ce qui explique les différentes rubriques au budget (bâtiments divers patrimoine financier - patrimoine administratif).

**3207 Neuve 4b**

Les rénovations envisagées en 2013 n'ont pas été effectuées. Toutefois, le changement du chauffage est nécessaire et sera effectué en 2014.

**3209 Neuve 1 (ex Corso)**3209.3141.01 Entretien courant

Il s'agit d'une réserve. Par exemple, en 2012, une pompe de relevage avait cédé et avait dû être remplacée.

**3214 Pl. du Terminus - bar à café**

Les baux ont été résiliés pour avril 2014 en raison des travaux du tram.

**33 Bâtiments locatifs patr. financier****Récapitulation par nature**3141.02 Bâtiment – rénovation

Question générale : depuis 2012, on observe que le coefficient charges – revenu diminue. Dans quel horizon temporel va-t-on retrouver un rendement stable ? Il est rappelé que les immeubles sont pour partie vétustes, ce qui explique cela. Les travaux prévus par le CTC ont été réduits pour faire face aux dépenses importantes (construction école, p. ex). Il est difficile d'atteindre un équilibre sur ce type de bâtiments qui nécessiteraient des travaux importants alors que les loyers sont très faibles en général.

M. Lombardet précise que l'immeuble rte de Crissier 1b a été vidé de ses locataires (travaux du tram), ce qui représente une perte de revenu de CHF 40'000.-

Le budget 2014 est plus élevé que 2013. Il est rappelé qu'en 2013 le budget a été coupé linéairement de 18%, ce qui explique la différence entre 2013 et 2014. Les travaux d'entretien courant ont été augmentés de 8% par rapport au budget 2013 et on y a ajouté CHF 70'000.- pour des mises en séparatif. La Commune doit se mettre aux normes, comme les propriétaires privés.

Il est demandé de rappeler à partir de quel montant les travaux font l'objet d'un préavis. M. Perrin précise que lorsque les travaux apportent une plus-value à l'immeuble dont la Commune est propriétaire ou que cet immeuble fait l'objet de travaux de rénovation important, la dépense doit faire l'objet d'un préavis, si elle dépasse CHF 50'000.- par cas. Toutefois, la distinction entre "un entretien" et "une rénovation" reste quelquefois difficile

à définir. Il est relevé que le total des rénovations et des entretiens courants (3141.01 et 3141.02) atteint CHF 400'000.-. Y a-t-il une stratégie globale ? Il est répondu que le service a initié une réflexion globale concernant le patrimoine financier, qui devrait être étendue par la suite au patrimoine administratif.

### **3363 Temple 16**

#### 3363.3141.02 Bâtiment - rénovation

Après des rénovations en 2012, les charges courantes se sont stabilisées. Il s'agit de continuer de mettre ce bâtiment à jour.

### **3376 1<sup>er</sup>-Mai 13 (cure)**

C'est l'association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) qui gère l'entretien du bâtiment. La somme figurée ici correspond à la prime ECA, que la Commune doit payer en tant que propriétaire, et qui est refacturée à l'association.

### **3377 Crissier 1b**

Les baux ont été résiliés pour les travaux du tram. Les locataires étant partis, le bâtiment a été mis à disposition de l'association pour le logement des jeunes en formation (ALJF), qui occupe les lieux jusqu'au début du chantier. On évite ainsi les squatters, notamment.

### **340 Bâtiments administratifs et techniques**

#### 3409.4271 Loyer hangar sur la Croix + local Croisée

Le kiosque de la Croisée n'est plus utilisé depuis 2012. Il va disparaître avec le tram. Le hangar Sur la Croix n'est plus utilisé.

### **343 Bâtiments à usage socio-culturel**

#### **3432 Lausanne 50 – 52 – Site des Tilleuls**

##### 3432.3141.01 Bâtiments – entretien courant

Le montant est conservé au budget dans l'attente du résultat du préavis pour la rénovation du bâtiment.

##### 3437 Industrie 1 – Jardin d'enfants « Les lapins bleus »

Les montants ont été maintenus en attente de la décision de réaffectation du local.

### **345 Installations sportives**

#### **3451 Stade du Censuy**

##### 3451.4271 et 3451.4362 location et remboursement de frais

La Municipalité a décidé d'offrir au FC Renens le loyer et l'électricité de la buvette.

Connaît-on les frais du FC Renens pris en compte par la Commune ? Le Service des finances indique qu'il peut transmettre un récapitulatif des frais directs. Par contre, faire un décompte précis des frais directs et indirects représente un travail important. Le Service des finances a transmis le 11.11.2013 le décompte des frais directs. Un commissaire propose que le thème soit traité lors de la séance annuelle COFIN – COGEST.

### **35 bâtiments scolaires**

#### **3521 Collège et salle de gym P. Roches 24**

##### 3521.3141.02 bâtiment – rénovation

*La somme correspond-elle au commentaire ? Il est confirmé que CHF 10'000.- sont prévus pour une installation contre les pigeons, qui souillent la façade.*

#### **353 Léman, Collège Joran, Collège Vaudaire, salle de gym. Maurabia**

*Il est relevé que l'entretien courant totalise CHF 182'000.-, ce qui étonne. Il est répondu que ces bâtiments sont techniquement complexes. Par exemple, le contrat d'entretien de la ventilation est de CHF 10'000.- par année. De plus, les garanties de chantier arrivent à échéance ce qui nécessite d'établir, au fur et à mesure, des contrats d'entretien. La vitesse de croisière devrait être atteinte prochainement, puisqu'on n'aura plus d'entretien sous garantie.*

#### **3582 Pavillon des Corbettes**

##### 3582.3141.02 bâtiment - rénovation

*Le pavillon des Corbettes doit-il être rénové puisque la classe qu'il contient sera déplacée à La Croisée (préavis 19.2012) ? Oui, c'est une obligation légale de réviser la citerne et de remplacer le chauffage. Par ailleurs, si la classe sera déplacée à terme, le pavillon restera exploitable pour d'autres usages.*

#### **3581 Biondes – 3583 Village – 3584 Mon-de-By**

##### 3581.3112 – 3583.3112 – 3584.3112 (acquisition de 3 beamers)

*Un conseiller demande comment est déterminé le choix d'achat de mobilier et équipement. Il s'agit d'une liste des besoins scolaires établie par les directions scolaires, puis négociée avec la Commune.*

### **36 Service Environnement – Maintenance**

*Le budget 2014 inclut les revenus liés à la taxe au sac, ce qui explique l'augmentation des revenus (CHF 2.7 millions).*

#### **3620 Espaces verts**

##### 3620.3145 Entretien et aménagement des espaces verts

*Quelle est la part allouée à des entreprises privées ? Environ CHF 60'000.- de travaux sont exécutés par des entreprises privées. Il s'agit d'une part de l'entretien des collèges qui doit s'effectuer durant les 6 semaines de vacances d'été (où une partie de l'équipe communale est en vacances) et d'autre part de tailles de haies et d'entretien de bermes centrales.*

#### **3630 Gestion des déchets non urbains et 3631 Gestion des ordures ménagères et des déchets urbains**

*M. Peneveyre explique que sous « déchets non urbains », on comptabilise les déchets dont on ne connaît pas les auteurs comme les corbeilles disposées dans l'espace public alors que dans les déchets urbains, on inclut les autres déchets. Les « déchets non urbains » restent financés par l'impôt.*

*Le budget 2014 est difficile à cerner car on ne dispose pas de suffisamment de recul. Pour les charges on a presque maintenu l'identique. En effet, lors de l'établissement du budget*

*on n'avait pas encore un recul suffisant. La décision de procéder à deux ramassages du compost en été n'est pas incluse non plus car elle est ultérieure au budget. Ces sommes seront adaptées pour 2015.*

### **3640 Développement durable**

#### 3640.4342 Taxe pour le développement durable

*La somme est perçue par un prélèvement de CHF 0.1 ct/kwh sur la facture d'électricité (préavis 63-2008).*

### **38 Service Travaux**

#### 3810.3011.01 Personnel DO – traitements

*L'augmentation est consécutive à la décision d'engager un ingénieur pour renforcer l'équipe, en prévision des gros chantiers à venir. Cela concerne uniquement les travaux sur le territoire de Renens.*

### **3860 Réseau évacuation et épuration des eaux (fonds affecté)**

#### 3860.3526.01 Participation à l'exploitation de la STEP

*Il est précisé que la part des partenaires est refacturée selon le volume d'eau consommée et non selon le volume d'eau usée traitée. Ainsi les efforts de mise en séparatif ne sont pas valorisés. Le Service des finances a transmis à la COFIN le détail des clés de répartition pour le réseau Mèbre-Sorge.*

## **5 CULTURE – JEUNESSE - SPORT (5000)**

### **Préambule**

*Le dicastère était représenté par Mme Myriam Romano-Malagrifa, Municipale et Mme Michelle Dedelley, cheffe de service.*

*Les nouveautés du budget 2014 sont une augmentation du budget de CHF 650'000.- par rapport au budget 2013, avec CHF 250'000.- de recettes supplémentaires. L'augmentation est due à l'augmentation du budget du CIP, du déficit de la piscine et du budget des écoles de musiques.*

*L'ensemble des projets correspond au programme de législature.*

*Un nouveau festival, le TARMAC, viendra remplacer le festival du théâtre en herbe, avec une première édition en 2014.*

### **Examen de détail**

#### **5100 Culture**

##### 5100.3011.10 Hors DO Traitements permanents

*L'augmentation du budget de CHF 2'500.- à CHF 10'000.- est justifiée par l'augmentation de la période d'animation et du nombre d'animations sur la place du Marché, qui demande un renfort notamment en cas de simultanéité de plusieurs évènements. Il s'agit de remplaçants animateurs qui sont payés à l'heure.*

5100.3653.16 Soutien projet « Autre musée »

Le budget prévu en 2013 de CHF 20'000.- est reconduit et augmenté en 2014 à CHF 30'000.-. Pour rappel, le préavis 112-2011 prévoyait en 2011 CHF 30'000.- de frais d'étude et de promotion, puis CHF 20'000.- en 2012. Selon les comptes, CHF 41'600.- ont été dépensés en 2011 et rien en 2012. En 2013, les dépenses devraient se situer à environ CHF 15'500.-

A quoi correspond cette somme, et quelle sera l'évolution pour les années futures ? Il est répondu que 2014 est une phase de transition importante où il faut disposer de supports bien conçus pour aller chercher les financements externes, ce qui explique la somme au budget.

**5110 Animations**5110.3189 Honoraires, cachets et prestations de tiers

Le budget passe de CHF 14'500.- en 2013 à CHF 37'700.- en 2014. Pour quelle raison ? M. Perrin explique que le détail par nature a été remodelé. Par ailleurs, le budget se base sur la réalité des coûts.

5110.4653 Participation de tiers

Le budget passe de CHF 5'000.- en 2013 à CHF 14'000.- en 2014. Pour quelle raison ? Un des sponsors de la fête de Noël, qui s'était retiré, a accepté de revenir. Ceci en parallèle aux activités de promotion économique.

**5115 Saison de spectacles**5115.3102 Annonces, affichage

L'augmentation provient du fait que les coûts étaient répartis dans deux comptes différents, qui ont été regroupés ici.

5115.3189 Honoraires, cachets et prestations de tiers

Les cachets ont augmenté.

5115.4392 Billets – Abonnements

D'une part, la Commune compte sur une augmentation du nombre d'abonnements, d'autre part sur une augmentation du coût des billets individuels. Le prix de l'abonnement restera stable. La billetterie ne couvre jamais le coût du spectacle. Pour les concerts de musique, par exemple, le cachet est avantageux mais le prix de la technique est important.

5116 Tarmac (anciennement festival du théâtre en herbe)

Une information sera donnée au Conseil communal sur le nouveau concept. Tarmac sera un festival tout public, avec quelques spectacles impliquant des professionnels, ce qui justifie l'augmentation des cachets (5116.3189). Le budget compte également sur une augmentation du sponsoring (5116.4653). Un commissaire demande si cette augmentation est réaliste compte tenu qu'il s'agit d'une première édition.

**5120 Cinéma plein air + concerts d'été**

Les concerts d'été passeront de 2 à 3 en 2014, ce qui explique l'augmentation du budget.

### **5121 Saison musicale + Exploration du monde**

#### 5121.3189 Honoraires, cachets et prestations de tiers

Le budget passe de CHF 4'000.- à CHF 13'700.- en raison d'une augmentation des prestations d'Exploration du monde, dont la participation communale apparaissait auparavant comme une subvention. La Saison musicale comprend plusieurs concerts, dont le concert des écoles de musiques de Renens, le 15 décembre.

### **5308 Bibliothèques scolaires**

#### 5308.3011.01 Personnel DO traitement

C'est la Commune qui engage le personnel et qui refacture leur coût au Canton. Quant aux livres, ils sont pris en charge directement par le Canton.

### **531 Enseignement primaire et 532 Enseignement secondaire**

Remarque préliminaire : les commissaires regrettent qu'on ne voie plus les directeurs dans les séances. Il est répondu comme les années précédentes qu'ils sont tous excusés car ils ont un séminaire commun mais qu'il est pris bonne note de la remarque.

Les comptes ont été remaniés pour intégrer l'effet de la mise en œuvre d'Harmos, qui rattache les années 7-8 (anc. 5-6) au primaire et non plus au secondaire. Les commissaires s'accordent sur le fait qu'il est difficile de suivre les modifications intervenues, qui modifient les budgets respectifs.

Par ailleurs, une nouvelle direction primaire a dû être créée, ce qui représente l'essentiel de l'augmentation du budget.

### **5311 Classes primaires Renens Est (24-Janvier)**

#### 5311.3188 Frais de transports des élèves

Le budget passe de CHF 81'500.- en 2013 à CHF 22'500.- en 2014. D'où vient cette baisse ? Elle est due à une réorganisation de la répartition du transport des élèves (diminution des prestations CarPostal et augmentation des prestations de transport interne par une meilleure affectation des ressources).

### **532 Enseignement secondaire**

La nouvelle répartition induit une diminution de l'effectif du secondaire, d'environ 1000 élèves à 700 élèves. Les lignes budgétaires sont adaptées en conséquence. Le personnel administratif a été réorganisé en conséquence. Ainsi, une personne a quitté le Léman pour rejoindre un établissement primaire.

### **5510 Course pédestre**

La course a évolué de manière positive, avec un nombre de participants en augmentation. Toutefois, le budget de la course est le même depuis son début.

## **6 SECURITE PUBLIQUE-INFORMATIQUE-POPULATION (6000)**

### **Préambule**

Le dicastère était représenté par M. Jean-François Clément, qui remplaçait M. Olivier Golaz, excusé, M. Olivier Fontanellaz, chef de service (Informatique - Service de la population), M. le

Lieutenant Jacques-André Chappuis (PolOuest) et M. Christophe Masson, commandant du SDIS de Renens (SDIS).

### **Examen de détail**

#### **6015 Zones macaron**

On constate une augmentation régulière des ventes de macarons. Le budget 2013 avait été sous-estimé.

#### **6100 Corps de police**

Le Service des finances explique que le budget de la PolOuest est approuvé en septembre déjà. Le budget et les comptes PolOuest sont remis à la COFIN. La COFIN a apprécié la présence et la disponibilité du représentant de la PolOuest et salue ce nouvel esprit de coopération.

#### 6100.3511.02 Participation Ass. Sécurité Ouest Lausannois

Ce compte augmente régulièrement pour les raisons suivantes :

- Augmentation des effectifs : la nouvelle loi cantonale prévoit les ressources en personnel en fonction des mandats attribués. PolOuest a été doté d'un quota de policiers d'intervention de 78 EPT qui ne sont pas encore au complet. En effet, il est difficile de recruter. On peut estimer qu'en 2016, l'effectif sera au complet donc que cette partie du budget se stabilisera.
- Augmentation des cotisations à la CIP
- Déménagement dans les nouveaux locaux de Prilly qui augmente les coûts.

Le budget total PolOuest était de CHF 19'445'000.- aux comptes 2012, il est de CHF 22'301'000.- en 2013. La clé de répartition n'est pas identique chaque année. La répartition des coûts se fait en fonction des trois paramètres qui sont le nombre d'habitants, le nombre d'interventions et la valeur des points d'impôts nets. Parmi ces trois sommes, c'est la plus favorable qui est prise en compte pour chaque commune. Ainsi, pour le budget 2014 de Renens, environ CHF 200'000.- d'augmentation proviennent uniquement de la répartition.

La répartition pour le budget 2014 a été transmise à la COFIN.

Pour rappel, une bascule de deux points d'impôts entre le Canton et les communes a été effectuée en 2012 afin de compenser les dépenses passant du Canton aux communes, pour compenser une partie des coûts de financement communaux des polices régionales. Toutes les communes contribuent de plus au financement de la charge policière cantonale, ce qui n'avait pas bien été mis en évidence par le Canton. Ce surplus provient du fait que les communes sans police payent la police cantonale jusqu'à concurrence de deux points d'impôt, ce qui ne suffit pas. C'est le solde des frais qui est réparti entre toutes les communes.

La COFIN s'informe des conditions salariales : sont-elles harmonisées ? Il est répondu que la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) prévoit une harmonisation des statuts et des salaires, mais que cet objectif n'est pas atteint. Il faut préciser que de multiples paramètres entrent en ligne de compte (horaires, heures supplémentaires, compensations, etc), qui sont traités de manière différente.

Question générale : la PolOuest va former deux chiens, cela veut-il dire qu'il y aura quatre chiens au total ? Oui, mais il faut comprendre qu'un renouvellement est prévu : au bout de 10 ans, les chiens sont mis en retraite, il en restera donc deux une fois les nouveaux chiens formés.

### **6150 Défense contre l'incendie**

La COFIN salue la disponibilité et les explications de détail données par le représentant du SDIS, fort utiles pour l'analyse du budget présenté.

Le budget ne prend pas en compte la fusion puisque le préavis n'a pas encore été accepté. Toutefois, les coûts par habitant seront presque identiques pour Renens en cas d'acceptation du préavis.

#### 6150.3013 Soldes

M. Masson explique qu'on budgétise CHF 300'000.- mais que les soldes dépendent des interventions réelles et qu'il est donc difficile de faire des prévisions précises.

L'effectif est composé d'environ 100 personnes en début d'année, et de 70 en fin d'année car 30 à 35 personnes sont formées chaque année et passent du détachement d'appui (DAP) au détachement de premier secours (DPS). Le renouvellement de l'effectif est d'environ 25% par année. Il y a beaucoup de déchet au recrutement, ce qui nécessite de renouveler la campagne de recrutement chaque année. Le SDIS n'engage pas de civilistes car il n'existe pas de postes à plein temps.

### **6900 Service informatique**

C'est principalement la hausse des cotisations à la CIP qui impacte le budget à la hausse.

#### 6900.3185 Honoraires et études

Contrairement au compte 1040.3185 qui baisse (prestations de maintenance du site internet), ce compte comprend des prestations de maintenance du réseau (microsoft – virtualisation – serveurs – gestion électronique des documents...) qui sont constantes.

## **7 SECURITE SOCIALE**

### **Préambule**

Le dicastère était représenté par M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal, ainsi que par M. Jean-Daniel Leyvraz, secrétaire municipal.

M. Leyvraz relève qu'il s'agit de sa 30<sup>ème</sup> année de service, ce qui équivaut à 60 séances de commission des finances pour ce service.

Pour ce dicastère, les représentants de la Municipalité relèvent que si les revenus augmentent, les charges augmentent de manière plus importante. Ainsi, la facture sociale pèse CHF 10 millions dans ce budget.

Les nouveautés de ce budget sont :

- la facture de l'AVASAD qui baisse de plus de CHF 500'000.- suite aux négociations avec le Canton

- *les imputations internes permettant de faire apparaître les coûts réels de chaque structure d'accueil de la petite enfance, ce qui est nécessaire à la demande annuelle de subventionnement.*
- *Les augmentations d'EPT représentent 1.45 EPT. Cette augmentation est nécessaire pour assumer les tâches notamment administratives. Il s'agit d'une coordinatrice de réseau à 50%, d'un poste de gestionnaire de réseau à l'accueil familial de jour de 70%, d'une augmentation du secrétariat, etc.*

*Il y a donc plus de rubriques que précédemment dans chaque compte relatif à la petite enfance. Ces précisions n'influent pas sur les subventions allouées par la FAJE, qui sont calculées en fonction de la masse salariale. Il est relevé également qu'il y a une forte demande pour améliorer les places d'accueil des enfants, d'où la nécessité de bien cerner les coûts.*

*Il est encore relevé que le poste de chef de service, vacant suite au départ de Mme Calame, sera repourvu dès février 2014.*

*Enfin, M. Perrin précise que la FAJE demande de produire des comptes certifiés par une entité extérieure.*

### **Examen de détail**

#### **70 Service administratif**

##### 7000.3012.40 Personnel DO – rempl. Maladie

*La question est posée de savoir pourquoi il n'y a pas de somme au budget alors que les comptes 2012 comportent une somme de plus de CHF 20'000.- pour ce compte. Il est répondu que l'on ne prévoit pas les maladies.*

##### 7000.3101 Imprimés et fournitures de bureau

*Les sommes sont ventilées dans les différentes structures d'accueil, dans lesquelles on retrouve une ligne nouvelle 711x.3101.*

##### 7000.4513 Remboursement personnel intercommunal (ARASOL)

*A la réception du service, il y a actuellement deux réceptionnistes à 80%. En 2014, une des deux réceptionnistes sera une réceptionniste à 60% dédiée et salariée de l'ARASOL, formée aux activités de l'agence. Il s'agit d'une bonne clarification des rôles, avec le désavantage qu'une meilleure spécialisation rendra plus délicat le remplacement en cas d'absence d'une des deux réceptionnistes.*

#### **71 Enfance – jeunesse**

##### 7100.3655.03 Subventions diverses petite enfance

*Cette ligne correspond aux subventions au Jardin d'enfants de Florissant, à la structure Aux Quatre Coins et au Ruisseau de l'Amitié.*

##### 7100.3665 Activités enfance

*Cette ligne contient les dépenses de matériel utilisé pour les fêtes de l'enfance, les inter-garderies.*

**712 Accueil familial de jour**

*Il est précisé qu'actuellement, le réseau compte 43 mamans de jour et 196 places d'accueil, et que l'objectif est de porter leur nombre à 50 en 2014 pour répondre à la demande. L'ampleur du réseau justifie l'engagement d'une coordinatrice à 50% pour seconder la responsable actuelle, qui doit assumer des responsabilités accrues (augmentation du nombre d'accueillantes et critères de contrôle plus stricts qu'auparavant, etc).*

**7154 Service dentaire**7154.4320 Facturation des soins dentaires

*Le budget 2013 a vraisemblablement été sous-évalué. A noter qu'il est difficile d'évaluer précisément les rentrées, puisque certains patients sont subventionnés. Par ailleurs, l'introduction des PC familles vient alléger le montant des subventions communales.*

*Sur demande d'un commissaire, M. Rouyet transmettra des précisions sur les critères utilisés pour subventionner les soins.*

**72 Aînés**7200.3655.01 Subventions transport personnes à mobilité réduite

*Pourquoi le montant est-il inférieur au budget 2013 ? Parce qu'il se base sur les comptes 2012.*

**73 Intégration des étrangers**7305.3199 Frais divers

*Un commissaire demande à quoi correspond la somme de CHF 10'000.- figurant à cette nouvelle ligne budgétaire. Il est répondu que la nature 3665 Activités intégration, (CHF 30'000.- au budget 2013), qui est une subvention, a été supprimée et répartie sur plusieurs natures. Après vérification, il est inclus dans cette ligne le financement des activités suivantes : « sur le chemin de l'école », « campagne latine racisme », « label intégration », « fête des voisins », « activités de quartier », « formation des concierges ». La COFIN relève que ces financements ne correspondent pas à la rubrique utilisée (frais divers). Le Service des finances transmettra le détail de cette ligne et l'affectation, qui est inexacte, sera reprise de manière correcte dans les comptes 2014.*

**7310 CISE**7310.3199 Frais divers

*Idem*

**7620 Facture sociale**

*A noter que le poste est en augmentation continue. De 2006 à 2014, l'augmentation est > à 100 %. Par exemple, ce poste inclut les prestations de subventionnement des assurances maladies, qui a subi une augmentation suite à la diminution de la durée de l'assurance chômage.*

**7630 Santé publique****7630.3514 Subvention à l'AVASAD**

La Commune a intégré les mesures résultant des négociations entre l'UCV et le Canton dans le budget 2014, comme l'a fait le Canton d'ailleurs, même si les décisions n'étaient pas encore validées par le Grand Conseil.

**7650 Emploi**

Les prestations de ce compte comprennent essentiellement des subventions à des mesures d'insertion professionnelle.

<b>COMPTE DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE "Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge"</b>
---

La Commune de Renens participe à hauteur de 30.37 % du budget global, sa participation s'élevant à CHF 23'585.35 pour les frais de fonctionnement en 2014 (compte 3860.3526.02). Le plan des investissements bruts 2014-2027 est de CHF 5'555'000.-. En 2014, le budget prévoit une somme de CHF 129'072.50 pour la part communale à la réhabilitation secteur 4 du collecteur Mèbre – Préfaully – Blancherie (plan des investissements rubrique 5620.062).

A noter qu'une modification de la clé de répartition est en cours d'étude.

La commission prend acte du budget présenté.

<b>COMPTE DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMERATION LAUSANNOISE (STEP)</b>
---

La participation de Renens se monte à CHF 1'214'100.- sur un budget total de CHF 13'639'100.- Elle figure au compte 3860.3526.01 (budget 2014 CHF 1'098'000.-), la différence de somme s'expliquant par une transmission tardive du budget de la STEP.

La commission prend acte du budget présenté.

<b>Plan des investissements 2013-2017 (2018-2022)</b>
---

Le total des investissements pour 2014 se monte à CHF 22'469 millions. Pour les années 2014 à 2017. Le plan des investissements prévoit un total d'environ CHF 107.7 millions, soit une moyenne de 27 millions par année.

La Commission a pris acte du document.

<b>DELIBERATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES</b>
--

Après avoir reçu toutes les précisions demandées, les commissaires ont convenu de trois remarques à formuler à l'attention de la Municipalité :

**Remarque n°1**

*La Commission des finances souhaite que la séance dédiée à la présentation du dicastère « Culture, jeunesse et sport » soit agendée dorénavant non pas comme à l'accoutumée, la première semaine suivant les vacances scolaires d'automne, mais la deuxième semaine afin que les directeurs des écoles, qui sont chaque année en séminaire la première semaine, puissent assister aux discussions.*

**Réponse de la Municipalité :**

*La Municipalité veillera dans la mesure du possible à ce que les directeurs/trices puissent participer aux séances de la Commission des finances lors de l'examen du budget.*

**Remarque n° 2**

*La commission des finances recommande que chaque dicastère applique la pratique usuelle de commenter les lignes budgétaires comportant un écart de + ou - 10% avec l'année précédente. En effet, ces explications écrites simplifient grandement l'examen du budget par les commissaires et diminuent le nombre de questions posées en séance de commission, ce qui permet également d'économiser le temps de séance, pour toutes les personnes présentes.*

**Réponse de la Municipalité :**

*Comme il est d'usage, la Municipalité rappellera aux Directions de veiller à ce que les lignes budgétaires comportant un écart de + ou - 10 % par rapport à l'année précédente soient commentées lorsque des explications s'avèrent nécessaires.*

**Remarque n° 3**

*Les comptes 7305.3199 Frais divers et 7310.3199 Frais divers correspondent à des prestations d'aide à des actions associatives. En tant que telles ces dépenses ne sont pas des frais divers et devront être réattribuées suivant le plan comptable dès les comptes 2014.*

**Réponse de la Municipalité :**

*La Municipalité confirme que les frais divers des sections 7305 "Activités intégration" et 7310 "CISE" sont des prestations d'aide à des actions associatives. Les dépenses effectives 2014 seront imputées dans les comptes correspondant à la nature de la dépense.*

**Amendements**

*La Commission des finances n'a pas déposé d'amendements.*

**Déterminations de la commission**

- *Après avoir reçu toutes les réponses aux questions posées, c'est en définitive à l'unanimité des commissaires présents que la Commission des finances a accepté les conclusions du budget 2014.*

M. le Président ouvre la discussion générale sur les budgets 2014, à savoir:

- d) de la Commune de Renens
- e) de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge

f) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy ainsi que sur le plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2013 à 2017.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne la parole à la Municipalité

- **M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

*Mesdames et Messieurs,*

*A ce stade, je n'ai pas plus d'information à vous donner, je répondrai à vos questions tout-à-l'heure au besoin. Effectivement avec la Commission des finances nous avons eu un certain nombre de séances durant lesquelles nous avons renseignés sur toutes les questions posées. J'apprécie tout particulièrement le rapport de Mme Véronique Bovey-Diagne sur le climat et le niveau des informations qui ont été échangées. Maintenant, je reste attentif aux étapes suivantes qui vont se dérouler.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président indique que le budget va être parcouru chapitre par chapitre.

- Administration générale – Personnel: page 2a à 12b.

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Administration générale-Personnel.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

*Peut-être avant d'entamer l'"Administration générale – Personnel", il y a des pages roses au début et j'aurais une question s'y rapportant qui sont également, si j'en crois mon bon souvenir, soumises à discussion dans ce plénum.*

*Ma question concerne la page IV où il est fait mention de négociations Canton/Communes qui ont eu lieu au mois de juin de l'année passée et approuvées par le Grand Conseil dernièrement. A cette page il est mentionné qu'un certain nombre de points qui ont été négociés entre les communes et le Canton ont été pris en compte. Quand on regarde un tout petit peu ce qu'il y a dans ces négociations, il y a treize points, certains ont été pris en compte comme l'AVASAD. Toutefois, j'aimerais savoir s'il y a un impact financier également pour 2014 des points qui ne sont pas repris textuellement sur cette page IV? Je pense au moratoire des routes, préfinancement routier, construction scolaire, il y a des millions qui sont à disposition également, est-ce que cela a un impact? Et si oui, de quelle façon par rapport aux investissements en 2014 vu qu'il y a des possibilités d'avoir des sous en plus, des subventions, des choses qui sont annoncées, qui sont prévues mais que je n'ai pas retrouvé dans la lecture du budget?*

**Réponse de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

*Merci pour ces questions. Effectivement, suite au débat, qui a été initié par certaines communes qui trouvaient que la facture sociale était élevée et que sa répartition 50/50 n'était plus pertinente, des négociations intenses ont eu lieu entre l'UCV (Union des Communes Vaudoises), l'ADCV (Association des Communes Vaudoises) et le Canton. Il a fallu*

*trouver un accord qui a été, pour l'UCV et l'ADCV, entériné en juillet 2013 et qui a ensuite fait l'objet d'un EMPD (Exposé des motifs et projets de lois), lequel a été travaillé en septembre. La Commune de Renens était bien sûr concernée par cela et avait observé qu'un certain nombre de mesures qui allaient être mises en œuvre, si elles n'étaient pas accompagnées d'un déplafonnement de l'aide, n'allaient ne pas la concerner et que nous allions continuer dans un statut qui était le nôtre. Pour cette raison, nous avons également entrepris des démarches auprès du Canton pour déclarer que nous sommes associés aux mesures envisagées mais qu'il serait souhaitable de déplafonner cette aide, ce que nous avons également pu obtenir. Nous avons fait un communiqué de presse le mentionnant.*

*Alors il est clair que dans les mesures qui ont été entreprises, un grand nombre ont été mises en œuvre, à satisfaction des communes et de la nôtre, et qu'un grand nombre de ces mesures rentrent déjà dans la facture sociale et sont prises par ce biais-là. D'autres sont prises par notre participation directement à l'AVASAD. S'agissant de celles concernant les constructions scolaires, celles-ci seront mises en œuvre lors de futures constructions. Finalement, s'agissant notamment aussi des routes, puisque le moratoire sur l'entretien des routes qui était en œuvre depuis 2003 est levé, nous connaissons maintenant les indicateurs techniques qui permettront de solliciter une subvention pour les investissements et l'entretien. Celles-ci ne figurent pas dans le budget qui vous est présenté parce que nous méconnaissions un certain nombre d'éléments lorsque nous avons composé le budget. Mais il est clair que ce sont des éléments techniques qui rendaient juste impossible le calcul. S'agissant de subventions qui interviennent après l'investissement, ces éléments-là seront mis ensuite dans les projets que nous aurons. Toutefois, le service CTC et le service Finances œuvrent dès maintenant puisque nous avons reçu de Mme Nuria Gorrite une petite brochure, au début du mois de décembre, sur la base de laquelle nous pouvons maintenant travailler. Alors clairement, le budget sur ces éléments-là n'a pas pu être impacté mais naturellement nous allons recourir à ces subventions qui sont mises en œuvre et qui nous permettront de supporter mieux certains travaux d'entretien routier, voire de l'investissement.*

### **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

*Donc probablement de bonnes surprises financières en vue. Je vous remercie M. le Municipal pour ces informations.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur ce chapitre.

- Finances et cultes: page 13a à 17b

M. Présidente ouvre la discussion sur le chapitre : Finances et cultes

La discussion n'est pas demandée.

- Centre technique communal: page 18a à 47b

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Centre technique communal

La discussion n'est pas demandée.

- Culture-Jeunesse-Sport: page 48a à 61b

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre: Culture-Jeunesse-Sport

La discussion n'est pas demandée.

- Sécurité publique – Informatique- Population: page 62a à 66b

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Sécurité publique – Informatique-population.

La discussion n'est pas demandée.

- Sécurité sociale: page 67a à 79b

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Sécurité sociale.

La discussion n'est pas demandée.

- Budget de la commission intercommunale Mèbre-Sorge pour l'exercice 2014

M. le Président ouvre la discussion sur le budget Mèbre-Sorge

La discussion n'est pas demandée

- Budget de la commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Vidy (STEP) pour l'exercice 2014.

M. le Président ouvre la discussion sur le budget de la STEP

La discussion n'est pas demandée

M. le Président ouvre une dernière fois la discussion sur les budgets 2014 de manière générale.

- **M. Pascal Golay, PLR**

*Mesdames, Messieurs, chers collègues,*

*Amusons-nous !*

*Oui, amusons-nous parce qu'avec l'augmentation substantielle du budget de la culture, il semblerait bien que ce soit notre sort.*

*Si la fourmi... bleue du PLR nous a fait peur toutes ces années avec ses annonces alarmistes de fin du monde, ou du moins de la création d'un véritable rift dans les comptes et budgets, il est force de constater qu'elle s'est très lourdement trompée.*

*Non, point de rift, ni même de fossé, la marge d'autofinancement reste bel et bien positive, donc tout va bien !*

*Alors oui, Mesdames et Messieurs, amusons-nous avec la cigale aux couleurs d'été sous les chants des ménestrels de la place du marché et ne pensons pas aux futurs investissements,*

*intérêts et amortissements qui gâchent la vie, ce sera finalement à une autre législature de s'en charger.*

*Non, nous, nous votons le budget 2014, alors ne pensons qu'à 2014 et continuons de chanter, construisons des musées et des maisons de la culture dans la plus grande insouciance, et votons d'un cœur léger ce nouveau budget qui nous offre encore une année de sursis.*

*Voilà pour la fable.*

*Et maintenant, dans la réalité :*

*D'ici 2021, plus de 200 millions d'investissements sont prévus. 200 millions, c'est environ 4 millions par année uniquement pour les intérêts, c'est plus de 6 millions d'amortissements chaque année sur 30 ans. Et même si seulement 70 % de ces investissements seront réalisés, croyez-vous vraiment que ce soit avec notre faible marge d'autofinancement actuelle que nous allons y arriver ?*

*Je vous rappelle aussi que le fonds de réserve dans lequel nous puisons si allègrement aujourd'hui aura bel et bien disparu.*

*Alors oui, vous m'excuserez de ne pas montrer ma joie pour ce budget, même si malgré tout, il reste juste acceptable pour cette année encore. La marge d'autofinancement est toujours positive et on peut remarquer les efforts de la Municipalité pour le maintenir à flot. Pour cela il peut raisonnablement être accepté, tout au moins pas refusé.*

*Mais notez tout de même que cette fameuse marge d'autofinancement est beaucoup trop faible pour nous assurer un avenir serein, il manque nettement d'une vision d'avenir.*

*Alors si nous ne voulons pas qu'un jour nous devions faire disparaître tous les luths et tambourins de la cigale, il faudra peut-être penser un peu plus à cette satanée et pessimiste (ou prévoyante) fourmi bleue lors des réflexions de la Municipalité sur le budget 2015.*

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PS**

*Mesdames, Messieurs,*

*Nos experts de la Commission des finances ont analysé avec une très grande attention le budget 2014 présenté par la Municipalité et le soutiennent. Le rapport de la commission des Finances atteste d'un travail précis, sérieux et transparent de la part du service des Finances.*

*Les éléments non retenus, en termes de prestations, d'investissements ont aussi été nommés et expliqués.*

*Ce budget présente une marge d'autofinancement positive et un excédent de charges. Il est le résultat de pesées d'intérêts.*

*Le développement de la ville de Renens est conséquent et visible, notamment en matière d'infrastructure scolaires et de mobilité.*

*La Ville ose investir et développer ses prestations. Les finances communales sont bien gérées et exploitées. De trop rares ressources entravent un rythme plus rapide. La réponse à certains besoins de la population restent encore insuffisante, notamment dans le domaine des places d'accueil en crèches garderies.*

*Le rythme des réalisations s'est accéléré et face aux besoins de la population le PS aimerait aller encore plus vite, encore plus loin. Notre limite est liée à la valeur de notre point d'impôts qui reste plus bas que celui d'autres collectivités.*

*Bien que souhaitant un développement plus important de certaines prestations et une actualisation plus rapide de celles-ci, face à la réalité des chiffres et des contraintes financières présentées dans ce budget, le PS le soutient pleinement le budget 2014 tel que présenté.*

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*Mesdames, Messieurs de la Municipalité et du Conseil,*

*Ce soir nous allons voter le budget 2014.*

*Le groupe Fourmi rouge est conscient de la difficulté d'établir un budget sans connaître les futures entrées. Il est difficile de ne pas décevoir les contribuables mais aussi de ne pas gaspiller les recettes.*

*Le budget qui nous est proposé maintient les prestations offertes à la population mais aussi dans certains domaines les renforce. Un effort a été mis dans l'accueil de la petite enfance et para scolaire. Ceci n'est pas encore suffisant, tout le monde le sait, mais dépend de nos moyens.*

*Les animations et la culture n'ont pas été oubliées. Les transports publics ont été nettement améliorés. Et, n'oublions pas la subvention que chaque habitant reçoit pour la taxe des déchets ainsi que la possibilité de mettre les langes et les protections des personnes incontinentes dans des sacs transparents. De nouveaux emplois ont été créés pour le bon fonctionnement de notre administration. D'autres améliorations ont été apportées; je ne peux pas toutes les énumérer.*

*Pour terminer, nous souhaitons que nos comptes restent positifs et permettront dans le futur le financement de nouveaux projets et d'investissements.*

*Le groupe Fourmi rouge votera ce budget tel que proposé.*

- **M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

*J'entends bien les préoccupations des uns et des autres qui existent dans l'élaboration de ce budget, c'est vrai que nous avons un certain nombre de missions qui sont des missions obligatoires, comme le centre scolaire où nous ne pouvons pas déroger à l'obligation de fournir les infrastructures scolaires de qualité aux enfants de la Ville. Il y a aussi clairement la thématique où nous ne pouvons pas rester les bras ballants et attendre que les choses passent comme, par exemple, la mobilité qui est un champ d'investissements conséquents dans les investissements que nous vous présentons. Simultanément à ceci, si la Ville c'est aussi former les enfants, se déplacer, bouger, c'est également un socle de vivre-ensemble ce qui implique un certain nombre de besoins pour la culture, l'associatif, les clubs sportifs, les paroisses. Tout cela mis ensemble fait que nous arrivons à des investissements qui sont relativement conséquents dans un contexte où nous continuons à avoir des ressources qui sont rares. Un peu plus rares que d'autres, certes elles sont maintenant compensées par une péréquation mais qui n'atteint pas encore complètement, à nos yeux, d'autres diront que*

*c'est excessif, son effet de compensation entre les communes qui ont des ressources élevées et les communes qui ont des ressources basses. Dans le budget qui vous est présenté, vous l'avez vu, nous sommes modérés, nous avons eu des perspectives d'avenir, nous avons l'intention de ne pas péjorer les futures générations et les prochains conseillers communaux et municipaux donc nous sommes très attentifs à cela, et nous arrivons effectivement à des investissements conséquents et puis des emprunts qui s'élèvent aussi. Mais lorsque nous nous comparons à d'autres communes en termes d'emprunt, nous sommes dans une fourchette qui actuellement n'est pas excessive, nous sommes dans ce que certaines collectivités font et, là clairement, nous sommes dans une phase d'investissement très élevé.*

*Il est important pour nous de ne pas manquer non plus des opportunités que nous apportent certaines collaborations, voire certains financements et effectivement nous sommes attentifs à cela. Mais oui, nous sommes préoccupés, nous aimerions un budget différent, nous aimerions un budget avec une marge d'autofinancement plus élevée mais nous ne pouvons pas non plus négliger des investissements, des dépenses et mettre nos collaborateurs sous des pressions plus élevées que celles qui le sont actuellement. Nous travaillons avec des ressources rares, nous engageons des fonds pour les investissements, mais la marge d'autofinancement qui est celle du fonctionnement, celle-ci, et ce n'est pas facile, nous la maintenons positive. Vous avez vu qu'il y a notamment des éléments qui interviennent en cours d'année, qui ne sont pas de notre contrôle, telle la recapitalisation de la caisse de pension; eh bien oui, c'est maintenant et pour un certain nombre d'années qu'il faudra trouver dans les comptes un montant équivalent à CHF 400'000.- par année.*

*Si nous partageons les préoccupations d'éviter un endettement excessif, par contre, nous pensons que le régime que nous proposons est un régime adapté à la population, à son développement et au vivre-ensemble que nous souhaitons avoir à Renens. Nous espérons aussi que l'accueil de nouveaux habitants, dans le quartier des Entrepôts et à La Croisée, ainsi que les mesures que nous mettons en œuvre pour soutenir de nouvelles entreprises, les attirer sur Renens, nous permettront de trouver des ressources aptes à modérer ces emprunts conséquents. Voilà, dans un premier temps ce que je peux dire.*

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*J'aimerais juste, en complément à ce qu'a très bien dit M. le Municipal des finances, ajouter ceci. J'aimerais également remercier les trois conseillers qui sont intervenus. Au travers de la réponse de M. Jean-François Clément, vous voyez bien que nous avons tous, au fond, les mêmes préoccupations, nous avons tous les mêmes inquiétudes.*

*Ce que j'aimerais relever très fort, c'est que nous nous retrouvons tous je crois, (et le climat d'ailleurs dans lequel s'est passé la discussion sur le budget en Commission des finances le montre bien), dans cette Ville de Renens, partis de droite et partis de gauche, en Municipalité comme au Conseil, à savoir effectivement que nous avons des marges de manœuvre très faibles. C'est vrai que nos marges de manœuvre sont aussi politiques, Jean-François Clément en a citées plusieurs, nous les avons utilisées au mieux dans ces négociations entre les communes et le Canton où nous avons pu à la fois être solidaires de l'ensemble des communes face au Canton, il fallait l'être, mais aussi défendre notre particularité de Ville avec peu de moyens.*

*Parce que vous avez raison M. Golay, nous investissons beaucoup, mais en même temps, vous, les membres du Conseil, en général, nous avez suivis dans les projets présentés par la Municipalité: parce que ce sont des projets que nous devons faire. Nous nous rendons compte que nous devons les faire, nous investissons pratiquement deux fois moins que les villes vaudoises de même importance.*

*Vous avez vu dans la presse le débat relancé par la commune de St-Sulpice. C'est vrai que cette commune se fait taxer assez fortement par la péréquation, et qu'elle déclare finalement un point d'impôt par habitant au même niveau que nous. En fait, la comparaison n'est pas pertinente, nous sommes une Ville de 20'000 habitants, avec d'autres besoins, d'autres populations, d'autres activités à assumer. C'est vrai que les grands enjeux seront politiques, aussi à l'avenir, et ce seront ceux de la révision de la péréquation. Et, moi ce qui me frappe à nouveau, c'est que j'ai l'impression que nous nous trouvons très unis à Renens tant à l'exécutif, qu'au législatif pour faire face à ces enjeux.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission des finances, de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le projet présenté par la Municipalité*

*Où le rapport de la Commission des Finances,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

**ADOPTE** les budgets 2014

- 1. de la Commune de Renens,*
- 2. de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge*
- 3. de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy*

**PREND ACTE**

*du plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2013 à 2017*

C'est à une grande majorité (2 refus et 6 abstentions) que le budget 2014 de la Commune de Renens est accepté.

C'est à une grande majorité (4 refus et 2 abstentions) que le budget 2014 de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge est accepté.

C'est à une grande majorité (3 refus et 2 abstentions) que le budget 2014 de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy est accepté.

M. le Président remercie Mme Véronique Bovey-Diagne ainsi que les membres de la Commission des finances pour leur travail.

**12. Rapport de commission – Préavis N° 45-2013 – Adoption du plan de quartier P41 "Les Entrepôts" – Adoption de la décision finale du rapport d'impact sur l'environnement du P41 – Adoption du règlement sur les équipements communautaires du P41**

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Pascal Golay, Président-rapporteur** donne lecture de son rapport

*La commission s'est réunie le 19 novembre 2013 à 20h00 au CTC. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Suzanne Sisto-Zoller, Ali Korkmaz, Jean-Pierre Leyvraz, Alberto Mocchi, Robert Mulopo, Vito Vita et Pascal Golay, président rapporteur. M. Antonio Lepore était absent.*

*La Municipalité était représentée par Mme Marianne Huguenin, Syndique ; Mme Tinetta Maystre, Municipale urbanisme et travaux ; M. Jean-François Clément, Municipal des finances, M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal sécurité sociale ; M. Martin Hofstetter, chef du service urbanisme et Mme Jaton, juriste.*

\* \* \* \* \*

*Le projet trouve son origine dès 2008 entre les CFF, la ville de Renens et le SDOL, le but étant un développement de ce quartier resté un peu en marge et de le lier aux quartiers voisins, faire une ville dans la ville, en gros lui redonner vie.*

*En parallèle, FENACO, propriétaire du silo bleu a été sollicité par la ville afin de projeter un quartier de logements étudiants.*

*Le plan définit les zones suivantes :*

- *Au Nord, le long des voies ferrées : des immeubles commerciaux ainsi que les logements étudiants (silo bleu).*

*Ces immeubles sont constitués par des bâtiments de 6 à 9 étages alignés aux voies CFF dans le but de créer une barrière contre le bruit ainsi que limiter les risques liés aux voies de chemin de fer. Par principe, elles sont destinées aux activités artisanales au rez, ainsi qu'artisanales, commerciales et bureau dans les étages.*

- *Au centre, des villas urbaines. Il s'agit de bâtiments d'un maximum de 4 étages plus attique comprenant exclusivement des appartements. Elles sont placées le long de la liaison piétonne et cycliste où l'on trouve également de nouveaux espaces publics comme un terrain multisports. Une crèche-garderie devrait également y être intégrée.*
- *Au sud, soit la courbe de la rue du Simplon : des immeubles mixtes habitations/activités ; ce ruban d'immeubles permet une protection phonique au cœur de l'îlot.*
- *Enfin, à l'angle de la rue du Simplon et de l'av. du Silo se profilera le futur gymnase de l'Ouest dont le projet est déjà extrêmement avancé.*

La capacité constructive maximale se monte à 84'000 m<sup>2</sup> pour un indice d'utilisation au sol de 2.3.

Actuellement, à part le gymnase, l'ensemble du plan n'en est qu'au stade de projet.

Il est à noter qu'un tiers de l'espace du P41, soit environ 11'000 m<sup>2</sup> composés de rues et de places intérieures sera remis au domaine public communal après réalisation aux frais des propriétaires. Par contre, les aménagements reliant ce nouveau quartier à la ville, soit la passerelle en direction de la gare ainsi que le trottoir au nord de la Rue du Simplon seront à la charge de la Commune.

Ce qui est nouveau avec ce préavis, c'est l'adjonction d'un règlement qui fixe avec les propriétaires la participation de ces derniers à l'impact du projet sur la ville. Cela comprend notamment les places de jeux, terrains de sport, salle de quartier, etc.. En résumé, tout ce qui ne fait pas partie des équipements techniques au sens de l'art. 50 LATC. Cette participation ne peut toutefois pas dépasser le 50 % du coût de ces équipements communautaires.

Il est donc nécessaire de connaître à l'avance quels seront ces équipements. Pour le cas du P41, il s'agit d'équipements scolaires, de places d'accueil pré et parascolaires, d'un terrain multisport et d'un arrêt de bus.

Le montant de cette taxe se calcule au m<sup>2</sup> par type de surface multiplié par la surface brute déterminante (env. 34'945 m<sup>2</sup>, soit :

- Surface destinée aux logements CHF 123.00/m<sup>2</sup>
- Surface destinée aux logements étudiants CHF 30.20/m<sup>2</sup>
- Surface destinée aux activités professionnelles CHF 3.50/m<sup>2</sup>

En soustrayant le 5 % restitué à l'Etat en compensation des pertes en matière d'impôts sur les gains immobiliers, l'apport net devrait se monter à CHF 3'524.832.-

Le calendrier des travaux prévoit les échéances suivantes :

- De 2014 à 2016 : Construction du Gymnase.
- De 2015 à 2020 : Construction de la première partie des bâtiments
- Jusqu'en 2050 max: Construction de la dernière partie.

Il faut savoir que la société Masson & Cie SA est actuellement au bénéfice d'un droit de superficie qui court jusqu'en 2050, la fin des travaux est donc dépendante de cette date ou de la décision de cette société de trouver une autre solution.

D'autre part, la construction des logements étudiants ne pourra se faire qu'à partir de 2015, tout dépendra des décisions de CFF Infrastructures.

Questions de la commission :

- Est-ce que des logements sociaux et/ou subventionnés sont prévus dans les futures constructions ?
  - Il est maintenant trop tôt pour pouvoir définir précisément quelle part des logements sera des logements sociaux ou subventionnés. Mais il est clairement de la volonté de la Municipalité d'en avoir.
- Si on ne peut pas loger des habitants le long des voies, comment se fait-il que des logements étudiants soient autorisés à l'emplacement du Silo ?

- *L'évaluation du risque n'est pas la même pour un appartement fixe de longue durée occupé toute la journée que pour un appartement temporaire utilisé plutôt de nuit. Dans ce cas, la norme permet cette construction.*
- *Ne pourrait-on pas augmenter la densification, par exemple en rehaussant de 1 ou 2 étages le centre du quartier ?*
  - *Avec un taux de 2.3, l'indice est déjà dans la norme d'une ville. D'autre part, il y aura déjà passablement de monde en comptant les nombreux employés CFF et les gymnasiens. Augmenter ce taux portera préjudice à la qualité de vie recherchée. Il faut aussi comprendre que les bâtiments d'habitations seront « protégés » du bruit par les bâtiments qui longent les voies et la route. En les rehaussant, on perdrait une partie de cet avantage.*
- *Pour les places de parc, est-on vraiment obligé de choisir entre le minimum et le maximum autorisé (norme VSS 640.281) ? Ne pourrait-on pas limiter ces places à 200 ?*
  - *Il est effectivement possible de faire moins (seule la valeur maximum ne peut être dépassée), mais le nombre choisi (532) ne représente déjà que le 20 % du maximum. Le propriétaire en avait lui demandé 800.*

*Le nombre de 532 places est calculé selon la répartition suivante :*

<b>Genre d'affectation</b>	<b>Val. Indic.</b>	<b>% s/val. Indic.</b>	<b>Parking</b>
Bureau	655	20 %	131
Jardin d'enf.	2	20 %	0
Artisanat	42	20 %	8
Commerces	165	20 %	33
Café étudiant	4	20 %	1
Logements	304	100 %	304
Logements étudiants	99	25 %	25
Gymnase	30	100 %	30

*Certains commissaires soulignent néanmoins que le développement de Renens, surtout dans des secteurs si bien desservis par les transports en commun, devrait pouvoir se faire avec moins de places de parc.*

- *La commission sur le préavis 37-2013 (ligne TL 25) avait émis le vœu que la rue du Simplon soit redimensionnée et puisse prévoir une piste cyclable. Ce vœu a-t-il été entendu ?*
  - *Tout à fait. Un nouveau trottoir de 4 mètres incluant une piste cyclable est effectivement prévu le long de la rue du Simplon.*
- *En plus de la passerelle pour joindre la gare directement et du trottoir à la rue du Simplon, a-t-on prévu la liaison avec le quartier en contrebas (Simplon 5 et 7 avec la garderie des Globe-Trotteurs) ? Par exemple un sentier et des escaliers ?*
  - *Il faut réaliser qu'on se trouve sur du terrain privé. Mais une telle liaison pourrait être intéressante ; même s'il y a une crèche à chacun des deux niveaux, on pourrait leur donner des fonctions complémentaires.*
- *Quand le rapport d'impact chiffre les effets induits à l'état d'exploitation 2020, est-ce*

*qu'il le fait en partant de l'hypothèse que le plan sera entièrement réalisé à cette date ?*

- *Oui, c'est la règle du jeu dans ces rapports, mais comme expliqué plus haut, cette échéance ne pourra être tenue.*

*Concernant la demande d'amendement de la commission des finances demandant d'inclure dans les conclusions du préavis le montant de la taxe relative au financement de l'équipement communautaire, il est finalement décidé après discussion avec le service des finances et le service juridique de ne pas y donner suite.*

*Il n'est en effet pas judicieux de préciser au franc près ce montant, d'autant plus qu'il suffirait d'un seul mètre carré de modification au plan pour remettre en cause ces conclusions.*

*D'autre part, l'art. 4 du Règlement de cette taxe définit de manière très précise le calcul du montant de cette dernière, la redondance dans les conclusions est inutile.*

*Enfin il n'est pas d'usage de préciser les entrées financières dans les conclusions.*

*En fin de séance, c'est à l'unanimité que la commission accepte les conclusions de ce préavis.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 45-2013 de la Municipalité du 4 novembre 2013,*

*Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

1. **Adopte** le plan de quartier P41 "Les Entrepôts".
2. **Adopte** le projet de décision finale du rapport d'impact sur l'environnement statuant sur le plan de quartier P41 "Les Entrepôts".
3. **Adopte** le Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire en lien avec les parcelles comprises dans le périmètre du plan de quartier P41 "Les Entrepôts".

C'est à l'unanimité moins 3 abstentions que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*A vous Conseillers communaux, j'aimerais vous remercier pour ce vote. Ce vote important concrétise une étape pour le développement de Renens. C'est un morceau de ville durable qui va prendre forme ici, tout près de la gare, et tout près de notre Centre. Il permet l'implantation du Gymnase de l'Ouest qui est attendu par toute la région, il permet la réalisation de logement pour environ 550 personnes et 300 étudiants, il permet une surface administrative qui va accueillir le centre d'exploitation des CFF, un vrai morceau de ville. J'aimerais vous remercier et vous féliciter et je crois que les nombreux habitants qui étaient présents à la soirée publique en septembre, juste au moment de la mise à l'enquête du plan de quartier, apprécieront aussi cette suite logique.*

*J'aimerais à ce stade, expliquer les prochaines étapes de ce plan de quartier parce que c'est allé finalement très vite. Le Gymnase devra ouvrir ses portes en 2016, dès lors, s'il y a eu une grosse pression pour que nous aboutissions à ce vote ce soir, la pression continue notamment par des signatures, une mise en vigueur par le Canton encore avant Noël, un affichage au pilier public en début d'année et une 2<sup>ème</sup> mise à l'enquête, cette fois pour le Gymnase, dont le concours a déjà eu lieu et dont les plans sont en voie de finition. Cette mise à l'enquête aura lieu au printemps avec un démarrage du chantier (travaux préparatoires) également ce printemps. Donc, quelque chose d'important va se passer au sud de la gare et j'aimerais vous remercier et remercier en particuliers la Commission qui a fait un travail très sérieux, c'était un préavis long avec deux règlements, c'est inhabituel, et vous avez fait un excellent travail et j'aimerais aussi remercier le Service qui a mis les bouchées doubles depuis 6 mois pour faire aboutir ce projet important. Merci à tous.*

### **13. Dépôt de préavis – Discussion préalable**

- **Préavis N° 46-2013 – Renouvellement, achat d'équipements et divers aménagements à la clinique dentaire scolaire de Renens**
  - **Présidence: Parti socialiste**

M. le Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de préavis.

La discussion n'étant pas demandée M. le Président clôt la discussion et informe que le préavis N° 46-2013 sera présidé par Mme Victoria Ravaioli-Thibaud du groupe socialiste.

### **14. Motions, postulats, interpellations**

- **Mme Patricia Zurcher, PS**  
Proposition de résolution

**Résolution « Pour une application adaptée et nuancée de l'article 11 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) » - Décembre 2013**

*Pendant 7 ans, Renens a eu le plaisir d'accueillir chaque hiver L'Arbre de Joie, une action caritative lancée par une enseignante de l'établissement primaire de Renens avec le soutien du délégué jeunesse de notre ville.*

*Cette action consistait à installer pour quelques jours, dans un centre commercial de Renens, un sapin de Noël décoré par des élèves et à récolter avec ces mêmes élèves, en-dehors des heures d'école, une somme destinée à offrir des cadeaux de Noël à des enfants défavorisés de la région.*

*La participation du centre commercial qui accueillait cette action dans ses murs se résumait à la mise à disposition d'un espace et à l'impression et l'installation de quelques affiches annonçant l'événement.*

*Chaque année, depuis que cet Arbre de Joie existe à Renens, les habitants lui ont fait bon accueil et leurs dons généreux ont permis d'offrir déjà à bon nombre d'enfants défavorisés de quoi embellir un peu leurs fêtes de fin d'année. Quant aux élèves engagés dans cette aventure, le fait d'être sensibilisés par le biais d'une action concrète à la pauvreté qui existe aussi chez nous, ainsi qu'à la valeur du partage et de la solidarité, a été très bénéfique pour eux aussi.*

*Or cette année, qui est celle aussi du changement de direction au sein des deux établissements primaires de Renens, L'Arbre de Joie a été, pour la première fois, jugé incompatible avec les règles et les principes qui régissent l'enseignement obligatoire, soit ceux de la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).*

*En effet, la Direction de l'Etablissement primaire concerné, ainsi que le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), ont jugé tous deux que cette action caritative était contraire à l'article 11 de la LEO, qui dit que*

*“ Toute forme de propagande politique, religieuse et commerciale est interdite auprès des élèves. ”*

*Afin de nous éclairer dans l'interprétation nécessaire de cet article, il est dit encore dans le Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO), à l'article 7, au sujet justement de l'article 11 de la LEO :*

*“Les élèves ne peuvent pas être utilisés pour la transmission à leurs parents d'informations à caractère de propagande politique, syndicale, religieuse ou commerciale. Ils ne peuvent être enrôlés dans des manifestations visant ces buts.”*

*Il semble donc que L'Arbre de Joie ait été considéré par les instances supérieures comme une manifestation visant le but de la propagande commerciale et qu'il ait été victime d'une interprétation pour le moins étroite et peu appropriée de cet article, ce que nous regrettons vivement.*

*Car au-delà de cet événement local, le signal venu d'en haut nous paraît de fort mauvais augure pour la suite, et pas uniquement pour Renens.*

*Qui seront les prochaines victimes de l'article 11 ? D'autres actions caritatives menées par les classes du Canton ? Les nombreuses manifestations sportives qui, sans leurs sponsors, ne pourraient se poursuivre ? Ou les ventes de pâtisseries qui, en hiver, se réfugient au chaud dans les centres commerciaux ?*

*Et qu'en est-il des enfants dans tout cela ?*

*Ne risque-t-on pas, à force de vouloir les préserver de tout, de les punir et de les priver d'actions constructives plutôt que de les protéger en supprimant des activités qui n'ont rien de la propagande ?*

*Par crainte des éventuels dérapages que pourrait entraîner à l'avenir une interprétation trop étroite et rigoureuse de ce fameux article 11, et ne disposant pas d'autre moyen puisqu'il s'agit d'un sujet de compétence cantonale, je vous sou mets aujourd'hui, au nom des groupes PS, Les Verts, Fourmi rouge, PLR et UDC de ce Conseil, la résolution suivante :*

***Le Conseil communal de Renens, dans sa séance du 12 décembre 2013, demande à la Municipalité d'écrire au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, afin de lui signifier notre profond regret de voir supprimé L'Arbre de Joie dans sa forme actuelle en raison de l'article 11 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), et pour l'encourager à privilégier dorénavant, à chaque fois que cela sera possible, une interprétation adaptée et nuancée de l'article en question.***

*Je vous remercie de votre attention.*

M. le Président ouvre la discussion sur cette proposition de résolution.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

*Mesdames et Messieurs,*

*Je déclare mes intérêts, deux de mes filles ont été ou sont actuellement concernées par cette activité de l'Arbre de Joie.*

*Je vous informe qu'une lettre de soutien de l'ensemble des parents de cette classe est en cours de signature, elle sera envoyée à la Direction de Renens-Ouest. Cette lettre regrette la non possibilité de faire cette activité cette année et apporte son soutien à l'enseignante concernée. Merci de votre attention.*

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs,*

*Vous l'avez entendu, ces deux interventions font aussi l'écho de discussions qui ont eu lieu au sein du Conseil d'établissement lors de sa dernière séance, elles font l'écho également de discussions sur ce sujet lors de bilatéral dans le groupe relation école qui réunit une délégation de la Municipalité avec le directeur et les directrices de nos établissements scolaires. J'entends que cette démarche et cette résolution est soutenue par l'ensemble des partis, c'est vrai qu'ils sont également représentés au sein du Conseil d'établissement. Lors de cette séance il a donc été longuement question de la mise en place de ce projet qui est un projet, comme vous l'avez entendu, qui existe maintenant depuis presque 7 ans, cela aurait été donc la septième édition. C'est un des premiers projets mis en place par le délégué jeunesse de la Ville de Renens. Vous voyez donc à quel point ce projet, et vous le signalez ce soir, est important pour nous et pour lequel nous sommes attachés.*

*Au-delà de ce projet, ce qui nous a inquiétés lors du Conseil d'établissement, c'est effectivement cette mise en application d'un article qui concerne la propagande et également l'article du règlement dont a fait lecture Mme Patricia Zurcher. A l'avenir ce qui nous inquiète justement c'est de savoir comment vont être considérés les différents projets de prévention ou de partenariat que nous pourrions avoir avec les établissements scolaires. Le souhait quand*

*même est que nous puissions maintenir ce partenariat, l'école n'est pas une bulle hermétique dans la cité, c'est aussi une école qui doit vivre avec la Ville et ces différents projets sont extrêmement importants pour ces écoliers qui sont nos enfants. Nous aimerions aussi continuer à soutenir l'élan des enseignants qui ont justement des projets, comme l'Arbre de joie, qui sont des projets de partage et de solidarité et c'est bien dans cette optique-là que mes collègues et moi-même allons prendre la résolution. Merci.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la proposition de résolution.

C'est à l'unanimité moins 1 refus et 1 abstention que la résolution est acceptée.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**

Interpellation intitulée: Projet Cités d'eau : Pro Natura recherche des communes pour les amphibiens

*Mesdames, Messieurs,*

*Je déclare mes intérêts : je suis membre de Pro Natura.*

*La lettre d'information de Pro Natura de novembre 2013 informe les membres qu'un courrier a été envoyé à toutes les communes de Suisse romande afin de favoriser la réalisation de plans d'eau temporaires. Pro Natura conseille et accompagne toute commune intéressée, de l'élaboration du projet à sa réalisation.*

*A Renens, quelques amphibiens sont toujours présents sur notre territoire. Selon mes observations, on recense des salamandres jaunes et oranges à proximité de la Mèbre, en amont de la rue de l'Industrie ainsi que quelques crapauds, notamment sur les traces de l'ancien Ruisseau de Broye, maintenant canalisé. Il m'est même arrivé d'en trouver dans mon jardin.*

*Il me semble donc que c'est un projet de portée financière assez modeste, c'est pour cela que je souhaite savoir si la Municipalité a reçu cet appel à projet et si elle entend y donner suite.*

**Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Je crois que tout le monde connaît les armaillis di Colombeté mais peu de gens connaissent "Lè Son-na-Renalye", (sobriquet des gens de Renens) littéralement "ceux qui sentent la grenouille", cela veut dire que les batraciens sont une partie assez importante de la Ville de Renens. Comme de nombreux ouvrages l'ont fait savoir lors des transitions de la ville à la campagne, il est vrai que malheureusement nous avons dû assainir aussi quelques étangs mais nous trouvons encore de l'eau à bien des endroits, j'en veux pour preuve le dernier collège du Censuy où nous avons dû aller chercher le dur à 35m. de profondeur vu toute l'eau que nous avons.*

*Plus sérieusement, je vous remercie de votre interpellation. Personnellement je n'ai pas vu la lettre de Pro Natura mais ce sont des préoccupations que nous partageons. Nous avons un étang de Broye ainsi qu'un magnifique étang dans le parc de Paudex et tant que nous*

*pouvons intégrer la biodiversité, qu'elle soit végétale ou animale, nous le faisons et nous continuerons à le faire.*

*Voilà ce que je peux vous dire pour l'instant. Dès que nous faisons des petits pas en avant, dans l'intégration de la nature en ville, nous en tenons compte et nous essayerons de tenir compte de tout cela, comme nous le faisons pour les oiseaux, nous avons déjà une septantaine de nichoirs, comme nous le faisons aussi pour les insectes, puisque nous avons construits des hôtels à insectes, et pour les abeilles puisque nous avons trois ruches.*

*Je ne sais pas si cela vous satisfait comme réponse mais en tout cas nous avons les mêmes préoccupations que votre interpellation. Merci*

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

Intervention relative à la résolution intitulée «Halte aux exécutions des prisonniers politiques en Iran»

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,  
Mesdames et Messieurs de la Municipalité.*

*L'acceptation de la résolution intitulée «Halte aux exécutions des prisonniers politiques en Iran» déposée et votée lors de la séance du Conseil communal de Renens du 14 novembre 2013 a suscité il y a deux jours d'intéressantes discussions et même un malaise certain au sein du Groupe Fourmi rouge. Il en a peut-être été de même dans d'autres groupes politiques représentés au sein de notre Conseil. Nous nous permettons d'intervenir ce soir pour aborder les deux axes distincts que sont le fond et la forme.*

*Pour ce qui est de la forme, nous observons que le règlement de notre Conseil donne à son chiffre 57 la marche à suivre relative au dépôt et traitement des résolutions. Celui-ci précise que, et je cite, «La résolution est portée à l'ordre du jour en début de séance ou est reportée à la séance suivante, sur décision du Conseil ». Tel n'a pas été le cas lors de la séance du 14 novembre. Notre groupe prie formellement le Président du Conseil d'être le garant du respect du règlement de notre Conseil et d'appliquer à l'avenir ce dernier d'une façon stricte et fiable.*

*Toujours sur la forme, mais cette fois hors du règlement, il est d'usage de faire circuler les résolutions à l'avance au sein des groupes, cela a été fait ce soir par Mme Patricia Zurcher pour la résolution que nous venons de voter et qui a été porté réglementairement à l'ordre du jour ce soir. Ce n'est bien entendu pas toujours possible, mais nous souhaitons que cette règle soit acceptée par tous les groupes et que nous puissions, à l'avenir, fonctionner au mieux sur la base de cette proposition.*

*Cette dernière remarque m'amène sur le second axe, à savoir sur le fond de la résolution. De cette résolution en particulier, mais des résolutions portant globalement sur les mêmes thématiques en général.*

*La résolution que nous avons votée en novembre était composée de trois points. Le premier point était de portée générale et convient parfaitement à ce type de résolution. Pour rappel, il s'agissait d'intervenir auprès des autorités iraniennes afin d'arrêter sans délai les exécutions des prisonniers politiques, position qui ne peut être que soutenue.*

*La situation en Iran est complexe, probablement bien plus que ce qui a été mentionné dans le développement de cette résolution. En substance, ce pays est composé d'une mosaïque de*

*minorités, d'un puzzle d'ethnies. Certains sont pour une autonomisation de certaines activités ou territoires, d'autres sont pour la conservation d'un seul pays répondant aux besoins de toutes et de tous. La problématique évoquée ne concerne pas que les Kurdes, seuls mentionnés au troisième point de la résolution, ou les Baloutches, Azéris, Turkmènes, Arabes et Kurdes tels que mentionnés au second point.*

*D'autres minorités existent, d'autres ethnies tentent également de vivre selon leurs traditions. Ce n'est pas au moment de discuter d'une résolution proposée le soir même que l'on peut, d'une façon tout à fait objective, se faire une opinion fondée sur des faits ayant lieu à des milliers de kilomètres de chez nous. Ce que j'évoque est, afin de ne finalement pas prendre une position unilatérale en faveur d'une ethnie ou d'une minorité au dépend d'une autre, que l'on se doit de prendre position par rapport à des respects de droits que nous estimons fondamentaux. Le droit d'un pays d'avoir sa politique mais également le droit des minorités de faire part de leur avis sur leur futur sans pour autant devoir en souffrir sous quelle forme que ce soit. Ne pas élargir le discours sur toutes les parties confrontées aux mêmes problèmes, dans le même pays, nous fait à notre avis courir le risque, finalement et bien inutilement, de faire monter les tensions communautaires à Renens et dans ses environs au lieu de rechercher un apaisement.*

*Merci pour votre attention.*

### **Réponse de M. le Président**

*Je vous remercie M. Didier Divorne. Tout d'abord, je vous répondrai que le Bureau du Conseil, lors de notre prochaine réunion du Bureau, modifiera le point de l'ordre du jour actuellement appelé "Motion, postulat, interpellation" en "Motion, postulat, interpellation et résolution" comme cela elles seront mises à l'ordre du jour.*

*Je sais bien M. Didier Divorne que j'ai été pris de court, je m'en excuse encore mais je comprends vos doléances et je pense et j'espère que cela ne se renouvellera pas. Nous avons eu une résolution relative au tram qui avait été déposée au dernier moment sur le bureau, pour dire, et nous y avons donné suite. Concernant celle mentionnée, j'ai été aussi très étonné que le dépositaire de cette résolution soit venu avec un ordinateur nous en parler et que je n'avais pas de papier sous la main, cela je le comprends tout-à-fait et là il y a peut-être une erreur mais je pense que l'erreur est humaine et je m'en excuse encore.*

### **Réponse de M. Aso Piroti, PS**

*Monsieur le Président,  
Chers Collègues,*

*L'idée de la résolution est simplement pour insister sur le respect des droits humains entre les différentes communautés, elle n'a nullement l'intention d'augmenter la tension entre elles comme il est prétendu dans l'intervention y relative.*

*Dans ma proposition de résolution, je pense au respect des droits de toutes les communautés turques, kurdes et les autres. Les informations que vous avez données sont erronées, et si vous le voulez, je peux vous donner personnellement des explications. L'Iran est bien évidemment composé d'une mosaïque de peuples et je connais bien le dossier. C'est exactement sur cette partie de la richesse de diversité dont nous insistons. Je les ai brièvement comparées avec la diversité en Suisse. Nous souhaitons en Iran aussi, comme*

*dans notre pays en Suisse, que tout le monde puisse avoir son droit. Actuellement, en Iran, les prisonniers sont en train d'être exécutés, ceci surtout pour leur opinion politique. Nous demandons que les autorités fédérales interviennent auprès du gouvernement iranien pour arrêter les exécutions des prisonniers. Nous estimons positif les efforts d'ouverture de l'actuel gouvernement. Nous soutenons les réformes qui sont en route. Ma démarche est un soutien aux changements qui sont en route en Iran. Il est faux d'insinuer que nous sommes en train de mettre en évidence des conflits, des problèmes ou encore une communauté particulière. C'est plutôt un soutien à la réalisation aux promesses d'ouverture de M. Rohani données pendant sa campagne présidentielle.*

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**  
Dépôt d'un postulat

*Après ce moment assez intense, je vais revenir à des choses un tout petit peu plus légères en déposant le titre d'un postulat: "Procédure d'attribution des permis de construire et contrôle des chantiers".*

*Le postulat sera développé lors de la prochaine séance selon notre règlement. J'enverrai aux présidents de groupe le texte pour que vous puissiez le traiter lors des séances de groupe et que vous n'arriviez pas complètement dépourvu au Conseil et que je ne me fasse pas trop grondé.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## **15. Questions, propositions individuelles et divers**

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**  
Question relative au projet de construction du quartier de Saugiaz

*Monsieur le Président,  
Chères et chers Collègues,*

*La Municipalité a présenté le projet de quartier Saugiaz-Avenir. Peu de gens étaient présents. Ma question est la suivante:*

*La Municipalité a-t-elle prévu une épicerie, un café ou une crèche-garderie dans ce nouveau quartier?*

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Madame la Conseillère,*

*C'est donc un projet privé qui est à l'enquête maintenant. Celui-ci prévoit du logement et une entité socio-éducative, très probablement une crèche. Il y aura aussi des locaux commerciaux, peu d'ailleurs, mais nous ne savons pas exactement ce qu'il viendra dedans. Nous savons par exemple qu'un coiffeur disparaît, s'il pouvait retrouver un emplacement ici cela serait l'occasion, mais c'est un projet privé qui est à l'enquête actuellement.*

- **M. Ali Korkmaz, PS**

Question relative à la CISE (Commission Intégration Suisses Etrangers)

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Chères et Chers collègues,*

*Question à M. le Président de la CISE et Municipal à la sécurité sociale :*

*En ma qualité d'ancien membre de la CISE, je souhaiterais recevoir des informations, suite au changement des délégués à l'intégration, sur le fonctionnement actuel de cette commission, notamment en ce qui concerne l'interface entre la CISE et le conseil communal de la part des représentants des groupes politiques qui y siègent.*

*J'ai pris connaissance avec plaisir de la nomination de Mme Joëlle Tharin en tant que déléguée à l'intégration. Je lui souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction.*

**Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Premièrement, il n'y a rien qui a fondamentalement changé depuis l'arrivée de la nouvelle déléguée à l'intégration le 1<sup>er</sup> octobre dernier, Mme Joëlle Tharin, qui a pris la succession de Mme Marta Pinto, si ce n'est que c'est la secrétaire de la CISE, parce que la déléguée à l'intégration joue ce rôle.*

*Ensuite vous parler d'interface entre la CISE et le Conseil communal, pour moi l'interface c'est un peu la communication qui existe entre ces deux entités. Dans le sens de la CISE vers le Conseil, chaque année la CISE présente et donne aux conseillers communaux un rapport d'activité sur l'année écoulée, ce rapport arrive en général en mai/juin au plus tard de chaque année pour l'année précédente. Nous avons également le petit journal "Ensemble ici" qui fait régulièrement le reflet des activités de la CISE et qui est même encarté à l'intention de toute la population dans le Carrefour Info. Les activités de la CISE font également l'objet de communication de la Municipalité, notamment lorsque nous présentons le plan des activités annuelles. Lorsque la CISE organise des événements un peu extérieurs, le Conseil communal est aussi toujours invité, comme par exemple la sortie que nous avons faite à Vallorbe pour visiter le centre d'enregistrement ou, l'automne passé, la visite du Palais Fédéral qui était destinée aux personnes de la CISE, à certaines associations aussi du réseau de la cohésion sociale. C'est aussi cela la communication, il y a même des invitations à des événements que la CISE organise, idem pour la fête des voisins, le parcours interreligieux.*

*Dans l'autre sens, dans le sens du Conseil vers la CISE, et bien effectivement, la CISE est composée d'un certain nombre de représentants des partis politiques, je les rappelle ici:*

- *pour l'UDC, M. Ricardo Gaspar,*
- *pour la Fourmi Rouge, M. Abdelfattah Hanachi,*
- *pour le PLR, Mme Dominique Perret qui est également vice-présidente de la CISE,*
- *pour les Verts, Mme Irène Frei-Premet,*
- *pour le PS, le poste est en ce moment vacant depuis la démission de M. Christophe Hinvì et nous attendons de la part du PS que le parti désigne un nouveau représentant.*

*Ces personnes qui sont représentantes des partis et pour certaines, la grande partie, sont même des conseillers communaux, peuvent exercer, comme n'importe quel conseiller communal, leur droit d'initiative, d'interpellation, de question, de motion s'il le faut pour poser des questions relatives à la CISE ou transmettre éventuellement une demande que la CISE aurait fait en séance plénière, dans ce cas-là, ces conseillers communaux peuvent se faire le relai de la CISE auprès du Conseil communal. Voilà un peu pour moi comment se déroule cette interface et je considère ainsi avoir répondu à votre question.*

**M. Ali Korkmaz, PS**

*Je vous remercie M. le Municipal pour tous ces détails. Alors si vous me dites que l'interface se déroule bien, les représentants de partis politiques y sont bien présents, je vous remercie beaucoup pour ces explications.*

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**  
Information

*Vous savez que depuis deux ou trois ans, il existe un stand d'information du SDOL près de la gare de Renens qui permet de prendre connaissance des moyens de transport publics qui se mettent en place. Depuis quelques jours maintenant, il y a également à la gare de Lausanne, à côté de l'entrée du parking qui est juste sous la gare, un stand d'information des CFF sur Lausanne-Renens, sur tout ce qui s'y passe. Renseignement pris, il y a également moyen de faire des visites de groupe, c'est ouvert un peu toute la semaine depuis 11h00 et ce jusqu'à 17h00 ou 18h00. Si vous êtes un groupe politique et que vous aimeriez savoir ce qu'il va vraiment se passer entre Lausanne et Renens, parce que cela va être un monstre chantier qui démarrera l'année prochaine, vous avez aussi la possibilité d'aller sur Lausanne. Je vous donne volontiers l'adresse et quelques indications.*

*Cela m'amène aussi à une votation qui est juste terriblement importante pour Lausanne-Renens, pour les transports publics, c'est "FAIF" (Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire). Je déclare mes intérêts, je travaille au CFF justement dans une unité qui construit et qui va faire tous ces travaux entre Lausanne et Renens. Sur les huit ou neuf projets qu'il y a entre Lausanne et Renens, seul un est financé aujourd'hui, le reste dépend de la votation du mois de février. Sachez donc qu'en cas de oui aux transports publics, c'est tout l'arc lémanique qui en profitera, d'autres régions en Suisse aussi, mais c'est vraiment une votation qui est cruciale pour tout l'arc lémanique et pour Lausanne-Renens en particulier avec, en gros, un milliard de francs qui va être investit, donc il y a une votation à la clé, soyez-en conscientes et conscients. Bonne soirée – Merci*

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**  
Question relative aux escaliers au collège de Verdeaux

*Mesdames, Messieurs,*

*Lundi dernier j'ai assisté avec intérêt à la présentation du projet Saugiaz-Avenir dans le collège de Verdeaux.*

*Mais quand j'ai voulu rentrer chez moi, en reprenant l'escalier extérieur en direction de Saugiaz, j'ai réalisé que, comme souvent en alpinisme, les descentes sont plus délicates que*

*les ascensions. Comment redescendre cet escalier en posant les cannes et les pieds au bon endroit malgré l'absence de barre, surtout quand en plus c'est la nuit avec tous ses trompe-l'œil ?*

*Je remercie encore les personnes qui m'ont épaulé pour m'aider à descendre ces escaliers, mais je n'en pense pas moins qu'un meilleur éclairage et surtout une barre pour se tenir sont nécessaires à cet endroit.*

*Ce n'est certainement pas le seul lieu à problème, mais je préférerais vous alerter d'abord sur ce cas précis plutôt que de vous noyer dans des généralités.*

### **Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*C'est vrai qu'il est bien de relever ces choses-là, je note avec intérêt votre remarque et nous regarderons ce que nous pouvons faire, soit en terme d'éclairage, soit en terme d'aménagement. Nous sommes en train de réfléchir au niveau de la cour et de l'aménagement de Verdeaux étant donné que nous avons beaucoup d'élèves et une cour petite, nous étudions la possibilité d'enlever quelques places de parc, qui ne seraient pas forcément nécessaires, pour agrandir la cour et si nous faisons cela, nous serons attentifs à ces accès qui sont, je le sais, pas faciles. La philosophie est toujours la même, lorsque nous construisons du neuf, nous construisons aux normes, lorsque nous rénovons, nous mettons aux normes et puis certaine fois, nous avons tendance à oublier, mais merci de nous le rappeler.*

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PS**  
Question relative à la ligne tl N° 25

*Peut-être que Mme Tinetta Maystre pourra me répondre. Nous avons entendu que la ligne tl N° 25 devait arriver jusqu'à Renens et inaugurée en décembre, nous sommes déjà la 12. J'avoue que je l'attends avec impatience et aimerais savoir où cela en est? Merci.*

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Oui, c'est vrai que c'était les estimations que nous avons faites lorsque nous avons présenté le préavis, le crédit d'ouvrage, pour accueillir cette ligne N° 25. Vous avez vu que les travaux sont en cours, mais cela ne sera pas pour ce mois de décembre mais pour le mois d'août de l'année prochaine, c'est ce qu'a décidé le conseil d'administration. Ce délai est notamment lié à un retard des travaux dû à la demande de subvention, c'est une procédure assez délicate et plus longue que ce que nous avons prévu, nous avons sous-estimé cette étape, ce qui fait que les travaux n'ont pas démarré tout-de-suite après le vote du Conseil communal mais seulement à la rentrée cet automne. Donc, un tout petit peu de patience, mais vous avez vu que les premiers poteaux sont là.*

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**  
Information relative au Noël à Renens

*J'aimerais simplement vous dire que ce week-end Noël sera fêté à Renens. Ce sont deux jours de festivités, avec un très beau marché des artisans et également pleins d'animations, dont le Père Noël qui arrivera de façon très insolite. Faites honneur au marché des artisans et aussi à*

*la buvette puisque vous aurez la chance d'avoir une raclette servie par mon collègue Jean-Marc Dupuis.*

## **16. Vœux**

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*En réfléchissant à ce que je voulais vous dire très brièvement pour ces vœux de fin d'année, j'avais l'impression de les avoir présentés il y a quelques mois à peine, tant le temps passe vite.*

*C'est vrai que durant cette fin d'année, des chantiers dont nous parlons depuis longtemps, comme La Croisée, ont enfin démarrés. D'autres sont beaucoup plus récents, (rappelons-nous que le préavis de construction pour Le Censuy a été voté seulement au mois de mai de cette année et le crédit d'étude en 2010), eh bien ce chantier est en plein boum, il y a les grues, il y a les pieux. Ce soir, vous avez mis sur les rails un autre chantier, celui du plan de quartier dit Les Entrepôts, avec un ambitieux programme de logement et un Gymnase, notre Gymnase de l'Ouest lausannois. Là aussi, cela devrait aller très vite, Mme Tinetta Maystre vous l'a dit, déjà pour la rentrée 2016.*

*Le temps passe vite disais-je! Un mot quand même parce que je me disais qu'il passe vite aussi au niveau du Monde. Le décès de Nelson Mandela nous l'a fait réaliser aussi. Il nous ramène à cette Afrique du Sud de l'apartheid, qui nous semble si lointaine et que tout le monde semble avoir oublié, en particuliers ceux qui soutenaient ce régime de l'apartheid, traitaient Nelson Mandela de terroriste et les citoyens de ce pays qui le défendaient, d'idéalistes dangereux. C'était il y a 25-30 ans et cela nous semble, je crois à tous, tellement vieux maintenant que nous voyons tous ces images en Afrique du Sud de citoyens de toute race, de toute couleur, de toute religion qui pleuraient ou dansaient ensemble.*

*Très modestement, j'aimerais dire que dans notre "petit village" à nous, Renens, qui est tout petit au niveau du Monde, nous allons de l'avant aussi, tous ensemble, dans cette mixité qui fait le charme de notre Ville. C'est vrai que nous avons vécu durant cette fin d'année, quelques éléments très forts en particuliers la visite du Conseil d'Etat in corpore, qui a tenu séance dans notre salle de Municipalité et qui est venu assermenter à la Salle de spectacles plus de 220 nouveaux naturalisés. Nous avons vécu aussi des moments forts avec des membres de la CISE, des membres de la Commission de naturalisation lorsque nous avons fêté les nouveaux citoyens de 18 ans et les nouveaux naturalisés. Là aussi, nous sommes à nouveau dans cette mixité que nous aimons à Renens, et que nous allons rencontrer aussi ce week-end sur la place du Marché.*

*J'aimerais simplement vous inviter à tous bien fêter ensemble cette fin d'année et remercier, vous tous ici qui rendez ce Renens si agréable à vivre, je crois pour tout le monde. Vous tous, partis politiques, mes collègues de la Municipalité, employés communaux, population et un merci spécial au Bureau, à M. le Président, à ceux qui travaillent dans cette salle, je vous transmets au nom de la Municipalité tous nos vœux pour une fin d'année et des fêtes reposantes, récréatives, régénératives.*

- **M. le Président**

*Le Bureau, Mme la Secrétaire et moi-même, vous souhaitons ainsi qu'à vos familles une excellente année 2014 remplie de joie, de bonheur et de santé. Ces vœux s'adressent également à M. François Tabanyi, notre huissier, M. Ismail Mendelawi, notre huissier suppléant, Mme Agathe Barreau, secrétaire suppléante, toute l'équipe de Sonomix, M. Cardinaux de la société Maxximum S.A. en charge du son ainsi qu'à tout le personnel communal qui effectue un grand travail pour le bien de toute la population renanaise à laquelle j'adresse également tous mes vœux pour la nouvelle année 2014.*

*Je n'aimerais pas finir cette soirée, sans une pensée à notre beau sapin que j'ai eu l'honneur d'abattre et je me permettrai de remettre une rondelle de ce sapin à Mme la Syndique ainsi qu'à M. Jean-Marc Dupuis qui ont participé à la coupe. Et comme j'en ai encore deux autres, j'en remets une à M. François Tabanyi qui a décoré le sapin et qui mérite bien un applaudissement ainsi qu'à son suppléant.*

*Je me permets de lever cette séance de fin d'année et vous donne rendez-vous le 30 janvier 2014 pour notre prochaine séance et vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers et une bonne et heureuse année.*

Clôture de la séance à 21h00

Le Président

La Secrétaire

Gérard Duperrex

Yvette Charlet